

GRESEA **échos**
revue trimestrielle
du groupe de recherche pour une stratégie économique alternative

Belgique-België

P.P. Bruxelles 1

1/1770

P601044

Envoi
non prioritaire
à taxe réduite

Congo

Coltan
Cobalt
Cuvivre
Transparences?
Abilobaos?
Aputt?

Le Congo n'a pas bonne presse
dans le discours dominant :
guerre et chaos en sont le leitmotif.

L'œuvre "civilisatrice" des puissances étrangères
y serait-elle pour quelque chose?

Hier comme aujourd'hui, poser la question...

Un dossier coordonné par Raf Custers

Congo: chaos cohérent?

SOMMAIRE N° 72

Numéro coordonné par Raf Custers

Edito/ Kongo: Koherent Kaos?/Raf Custers et Erik Rydberg	01
Désintégrer le Congo? Rwanda + M23/Raf Custers	02
Le Congo: progrès sabotés/Raf Custers	05
Françafrique entre passé et ... passé/Lila Bourcy	09
Dérapage de la diligence/Raf Custers	12
La transparence ce n'est pas vraiment transparent/Erik Rydberg et Romain Gelin	14
Or, mercure et sang au Pérou/Vladimir Caller	17
Afrique et fuite de capitaux/Romain Gelin	19
A lire	22

Gresea échos N°72
Trimestriel: Octobre-Novembre-Dé-
cembre 2012
Couverture: Donald Sturbelle
Photos: Raf Custers

**LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be**

Réalisé avec le soutien de
Editeur responsable:
Erik Rydberg, c/o GRESEA

Comité de rédaction:
Brahim Lahouel, Marc François, Erik
Rydberg, Bruno Bauraind, Henri Hou-
ben, Romain Gelin, Raf Custers.
Relecture: Maria Clara Da Silva
Mise en page: Nathalie Van Verre
Abonnement:
8 euros/4 numéros
2 euros/numéro
CB: 068-2464659-13
IBAN: BE08-0682-4646-5913
BIC (swift): GKCCBEBB

GRESEA asbl
Groupe de Recherche pour une
stratégie économique alternative
Rue Royale 11, B-1000 Bruxelles
Tél. + 32 (0)2 219 70 76
Fax + 32 (0)2 219 64 86
Email: gresea@skynet.be
Site: www.gresea.be

Kongo: Koherent Kaos?

Une fois n'est pas coutume. Pour introduire ce dossier, il a été opté, en couverture, pour une "imagerie" provocante. Elle ne doit pas induire en erreur.

L'association des termes "Kabila", "Kaos" et, avec Malaparte en ombre tutélaire, "Kaputt" est là pour condenser un message devenu banal, il est dans la presse, même sérieuse, et il est dans les discours véhiculés, privilège des élites faisant corps avec les grandes puissances. Du gouvernement Kabila, on ne retiendra ainsi que l'aspect "chaos" (État "failli" oblige) et le pas suivant sera vite franchi: le mieux serait sans doute qu'on en soit au plus vite débarrassé, kaputt pour kaputt...

C'est naturellement colorer les choses de manière tout à fait unilatérale. Et masquer tout ce qui se développe dans la bonne direction au Congo (par lui, pour lui). Sur ce point, riche de plusieurs missions au Congo, le Gresea peut témoigner - comme on le verra dans les pages qui suivent. Le Congo n'est pas kaputt, il se répare. Plus même, il tend à l'émancipation du pays, selon une vision élaborée au sommet. Il ne le fait pas seul, les bailleurs l'assistent. Ils seront au bout de la rédaction d'un nouveau cadre d'accompagnement, appelé le "Country Assistance Framework".

Cette relation est souvent frictionnelle. Prenons le cas du Code Minier de 2002, qui à ce moment est en réécriture. Le rôle de l'État dans le secteur minier en fait évidemment partie. Au printemps 2012, le Fonds monétaire international écrivait que le Congo devait "éliminer la part de 5% de l'État" dans les entreprises mixtes. Mais le gouvernement veut augmenter cette part à 35%, dans le but d'enregistrer plus de bénéfices de la conjoncture des ressources minérales. Cette intention est dénoncée par le patronat congolais. Sera-t-elle ensuite sanctionnée par le FMI? En fin d'année le Fonds décide de ne pas verser les restants d'un prêt (d'une valeur de 225 millions de dollars). Est-ce un hasard? La lecture officielle dit que le FMI ne serait pas dé-motivé par l'affaire des "35%". Mais, entre nous, est-ce que cela ne sent pas la politique de pied-de-biche?

Et comme si ce n'était pas assez, ce pays se voit une fois de plus agressé par le Rwanda. Les indices convergent et permettent de conclure que le noyau dirigeant à Kigali cherche l'expansion territoriale. Il semble aussi aspirer au rôle de bourreau qui exécute le président Kabila. Mais, autre indice qui donne de l'espoir, Kigali perd du crédit. Le président Kagame n'aura bientôt plus de pions qu'il peut téléguidé pour déclencher des rébellions au Congo. A Washington, traditionnel parrain du Rwanda, le sous-secrétaire d'État, Johnnie Carson, et d'autres hommes politiques prudents prennent leur distance de Paul Kagame et dénoncent le fait qu'il agresse un pays voisin.

Les puissances doivent aller plus loin. Ceux qui déplorent les souffrances des populations congolaises - qu'ils soient honnêtes ou pas - doivent saisir le "momentum". Ils doivent mettre fin au projet du Grand Rwanda une fois pour toutes. Ne pas le faire serait impardonnable et à considérer comme un acte délibéré de non assistance à un pays en péril. Pire. Si on laisse faire Kagame, qu'on n'aie plus aucun doute: il mettra le feu à toute l'étendue de l'Afrique centrale.

Raf Custers et Erik Rydberg

Désintégrer le Congo? Rwanda + M23

Raf Custers, Gresea

Du jamais vu: le Rwanda accusé d'intervention militaire à l'est du Congo. Les réprimandes n'ont pourtant pas suivi.

Après la prise de contrôle de la ville de Goma, dans l'est du Congo, par les rebelles de la milice du M23, le Conseil de sécurité de l'ONU a exigé que tout soutien étranger à la milice du M23 cesse immédiatement. Le lendemain, 21 novembre 2012, le Groupe d'experts des Nations unies prouvait que le Rwanda et l'Ouganda apportaient un soutien direct à la milice du M23. L'accusation est nette et sans appel. La suite le sera moins. Rétro-actes*

Fin avril 2012, le M23 fait parler de lui - mais il y a de longs antécédents (que nous expliquerons en fin d'article). Dès juillet 2012, le M23 se renforce grâce au "soutien de l'étranger". Des unités des armées rwandaise et ougandaise l'aident à occuper la région de Rutshuru (Nord-Kivu), à la frontière du Rwanda.

Il y aura une trêve de fait sans qu'un armistice officiel ne soit jamais signé. Les rebelles ont utilisé cette trêve pour conclure des alliances avec d'autres groupes armés et pour attiser de nouvelles révoltes.

Brusquement, le 15 novembre, les rebelles du M23 sortent de leur base de Rutshuru pour foncer en direction de Goma, le chef-lieu de la province du Nord-Kivu, alors que le week-end précédent, ils s'étaient emparés de Kibamba, à 25 kilomètres de Goma. Le lundi 19 novembre, ils effectuent une percée vers Goma et, le mardi, ils prenaient la ville. Ils déclarent ensuite qu'ils vont foncer sur Bukavu, le chef-lieu de la province du Sud-Kivu, et également qu'ils veulent "libérer" tout le Congo.

Mercredi 21 novembre, le Conseil de sécurité des Nations unies condamne unanimement le M23 pour avoir repris les combats, occupé Goma, attaqué les casques bleus de la MONUSCO (ONU) et s'être rendu coupable de violations des

droits de l'homme, d'exécutions arbitraires et de recrutement à grande échelle d'enfants soldats.

Dans sa résolution 2067, le Conseil de sécurité exige que tout soutien extérieur au M23 cesse immédiatement. Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon allait rapidement examiner toutes les plaintes concernant le soutien extérieur au M23. De son côté, le Congo veut que le Conseil de sécurité de l'ONU s'exprime sans équivoque et qu'il condamne le Rwanda pour son soutien à l'insurrection et l'occupation de Goma.

Le Rwanda maintient qu'il n'a rien à voir avec la rébellion du M23. Et d'après lui, le gouvernement congolais et le M23 devraient négocier. Officiellement, l'occupation de Goma n'est donc toujours qu'une affaire interne du Congo. Voilà les cartes telles qu'elles se présentent pour l'instant.

Kabarebe aux commandes

Alors que sa publication n'était prévue que la semaine suivante, le 21 novembre, le nouveau rapport du Groupe d'experts de l'ONU est publié. Le Groupe d'experts examine les violations de l'embargo sur les livraisons d'armes aux groupes rebelles au Congo.

En juin 2012, il avait déjà présenté des preuves que le Rwanda était étroitement lié avec les rebelles du M23. Le nouveau rapport vient encore étayer ces preuves. Il n'a toutefois pu être publié qu'après son approbation par le Conseil de sécurité. Le fait que cette publication ait été avancée de plus d'une semaine prouve à suffisance que le Conseil de sécurité est dans ses petits souliers.

Dans ce nouveau rapport, le Groupe d'experts ne mâche pas ses mots. Les principales accusations sont les suivantes:

- Le Rwanda enfreint l'embargo sur les armes, accorde un soutien militaire direct, facilite le recrutement, encourage

les désertions au sein de l'armée congolaise et fournit des armes, des munitions, des renseignements et des conseils politiques.

- Au sommet de la chaîne de commandement figure James Kabarebe, le ministre rwandais de la Défense. Il donne ses instructions aux commandants du M23, Bosco Ntaganda et Sultani Makenga.
- D'après le rapport, le "palmarès" des atrocités de Ntaganda est "appalling" (effroyable). Lui et les autres officiers supérieurs du M23 ont tous commencé leur carrière militaire au sein de l'armée rebelle qui, sous la direction de Paul Kagame, a pris le pouvoir au Rwanda après le génocide de 1994. En 1996, ils étaient entrés dans le mouvement dirigé par Laurent-Désiré Kabila et qui, au Congo, allait chasser le dictateur Mobutu. Mais, en 1998-99, avec le Rwanda et l'Ouganda, ils se révoltaient contre Kabila et passaient ainsi à la collaboration.
- Les dirigeants ougandais aident le M23 avec des troupes, des armes et des conseils techniques. L'Ouganda fait également en sorte que le M23 puisse diffuser sa propagande.
- Au cours de la période relativement calme qui suit août 2012, le M23 est allé chercher des alliés dans les provinces orientales du Congo. Le colonel Sultani Makenga, du M23, a lui-même activé à la milice Raia Mutomboki. Après quoi, dans la région de Masisi, cette milice a massacré des centaines de Hutus congolais et a complètement anéanti 800 maisons. Un rapport séparé sur Masisi (émanant du Bureau des droits de l'homme de l'ONU) a été publié le 14 novembre et fournit nombre de détails sur les massacres.

Durant des années, dans l'est du Congo, des efforts ont été fournis afin d'en finir une fois pour toutes avec les milices ir-

régulières et de stabiliser la région. Mais cette guerre anéantit tous ces efforts. L'est du Congo est redevenu une poudrière au sein de laquelle plusieurs milices opèrent et où des bandes criminelles font des affaires. Cela aussi figure en détail dans le rapport du Groupe d'experts.

- En raison des opérations du M23, la milice des FDLR adopte à nouveau une attitude plus radicale. Les FDLR (Forces démocratiques de libération du Rwanda) forment une milice extrémiste de Hutus rwandais réfugiés au Congo. Ce sont les ennemis historiques des Tutsis au Rwanda et dans l'est du Congo. Ce groupe a été traqué par l'armée congolaise. Début 2012, il était très affaibli, mais à la suite de la guerre entre l'armée congolaise et le M23, les FDLR effectuent à nouveau des raids sanglants.
- En marge de la guerre, des réseaux criminels prospèrent et passent des minerais en fraude. Le commerce de l'ivoire est lui aussi en hausse, et chaque année, via ces réseaux, au moins une tonne d'ivoire passerait en contrebande.
- L'armée congolaise est elle-même sapée de l'intérieur par des réseaux criminels. Ils veulent garder le contrôle des riches gisements miniers. Ils entretiennent également des contacts étroits avec des milices, des contrebandiers et des braconniers et leur livrent, entre autres, des armes et des munitions.
- Le rapport cite nommément le général Gabriel Amisi (qui est destitué par le président Kabila, le 22 novembre). Ce dernier vient lui-même d'un groupe de rebelles, mais est devenu le commandant en chef de l'armée de terre congolaise. On sait qu'il possède tout un réseau d'entreprises, entre autres, dans la ville de Kindu (province de Maniema), d'où il est originaire. Selon le rapport, Amisi a fourni des munitions aux milices hutues de la région de Masisi qui s'y sont battues contre le M23. Et, via des intermédiaires, Amisi livre également des armes aux braconniers qui collaborent avec Raia Mutomboki, et cette milice est une alliée des rebelles du M23.

Des sanctions nécessaires contre le Rwanda

On ne peut l'ignorer. Les gouvernements du Rwanda et de l'Ouganda font la guerre au Congo, directement et indirectement, via le M23. Par conséquent, le Conseil de sécurité de l'ONU devrait tirer les conclusions qui s'imposent et instaurer des sanctions ciblées contre les deux pays précités. Ces sanctions constitueraient le principal instrument en vue de faire cesser cette guerre.

Mais nous en sommes encore loin. Mercredi 21 novembre, les pays de la région des Grands Lacs organisaient une concertation au sommet à Kampala, le président congolais Joseph Kabila avait demandé instamment à la population congolaise de faire bloc contre l'attaque dont fait l'objet l'est du Congo. Mais, à Kampala, les présidents Paul Kagame du Rwanda et Yoweri Museveni de l'Ouganda ont fait comme s'ils n'avaient rien à voir avec la guerre. Dans une déclaration commune, ils ont même exigé, sans céder un pouce de terrain, que le M23 se retire de Goma et que le Congo négocie avec les rebelles. De la part du Rwanda, c'est d'une hypocrisie absolue.

Entre-temps, la Grande-Bretagne affirme que les preuves contre le Rwanda sont "solides et crédibles" et que le Rwanda enfreint donc la résolution 2067 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui demande de mettre un terme à toute aide extérieure au M23. Les États-Unis aussi estiment manifestement que le

Rwanda porte une énorme responsabilité dans cette guerre. L'ambassadeur des États-Unis au Congo a déjà demandé au Rwanda d'insister auprès du M23 pour qu'elle quitte Goma. Plus tôt, les États-Unis avaient déjà instauré des sanctions contre Sultani Makenga, le dirigeant du M23. De son côté, l'Union européenne pratique la politique de l'autruche. Le 19 novembre, le Conseil européen des ministres des Affaires étrangères n'est pas allé plus loin qu'une condamnation du raid du M23 et il a fait savoir qu'il était extrêmement préoccupé par les rapports faisant état d'un soutien extérieur aux organisations rebelles dans l'est du Congo.

Le M23 a pris la relève des milices de Laurent Nkunda

Pour être complet, disons que le M23 n'est pas tombée du ciel. Elle a tout simplement pris la relève des milices de Laurent Nkunda qui ravagent l'est du Congo depuis plus de dix ans. Comme on l'a dit, la milice du M23 a été fondée en avril 2012 par des déserteurs de l'armée gouvernementale congolaise. La milice tire son nom de la date du 23 mars 2009. Le gouvernement congolais et les rebelles prorwandais avaient à l'époque conclu un accord sensé mettre un terme à des années d'hostilités entre les deux parties.

Cette guerre avait débuté en 1998, par une attaque éclair de l'armée rwandaise. L'Ouganda et, plus tard, le Burundi, avaient soutenu cette agression. Les années suivantes, les armées de ces pays voisins avaient occupé quasiment la moitié



Collines au bord du lac Kivu



Exploitation artisanale d'or à Twangiza

du territoire congolais, derrière une ligne de front qui allait du lac Tanganyika jusqu'au plus profond de la province de l'Équateur. Divers mouvements rebelles collaboraient avec les troupes d'occupation. Dans les territoires occupés, ils semaient la terreur. Le précurseur du M23, dirigé entre autres par Laurent Nkunda, s'est continuellement rendu coupable de crimes de guerre.

En 2003, ce fut officiellement la fin de la guerre. L'accord de paix stipulait notamment que les groupes rebelles seraient incorporés dans l'armée congolaise. Mais les chefs des milices continuèrent à s'insurger au sein même de l'armée. Ils relancèrent régulièrement la guerre dans l'est du Congo. Nkunda, lui-même un criminel de guerre notoire, allait rester l'un des dirigeants rebelles les plus redoutables. Il donna à sa milice un prolongement politique, le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), avec lequel il voulut également jouer sur le terrain politique au Congo. Fin 2008, début 2009, Nkunda fut toutefois empêché à la suite d'un rapport du Groupe d'experts des Nations unies. Ce dernier prouvait que la révolte du général Nkunda était soutenue par le Rwanda sur les plans logistique, financier et militaire. Le Rwanda mit quand même Nkunda en résidence forcée. Il s'agit là de l'un des nombreux épisodes paradoxaux de l'histoire récente du Congo.

Le bras droit de Nkunda, Bosco Ntaganda, intégra l'armée congolaise en compagnie des membres de sa milice.

Ceci aussi fut un paradoxe. Contre Ntaganda courait d'ailleurs un mandat d'arrêt en raison de tous ses crimes de guerre. Mais Ntaganda lui aussi avait des liens étroits avec le Rwanda.

Et, du fait qu'à partir de 2009, le Rwanda, conjointement avec le Congo, était intervenu contre les Hutus extrémistes des FDLR, Ntaganda était pour ainsi dire intouchable. Dans l'armée congolaise, les officiers du CNDP, sous la direction de Bosco Ntaganda, conservèrent leur propre structure de commandement. Ils reprirent également le contrôle des riches sites miniers. Au début 2012, le Congo fit toutefois savoir que Ntaganda allait être arrêté. Pour les unités du CNDP au Congo c'était aller un pas trop loin. Elles entrèrent à nouveau en révolte. Le M23 était né. Et une fois de plus il s'avère que celle-ci est un instrument du Rwanda contre son voisin le Congo.

(Traduction de l'article publié immédiatement après les événements le 22 novembre 2012 dans De Wereld Morgen)

Le Congo: progrès sabotés

Raf Custers

Dire que la rébellion du M23 tombe mal, sous-estime l'ampleur de son impact. Cette rébellion téléguidée rejette le Congo tout entier des années en arrière. La rébellion s'obstine à court-circuiter les progrès réalisés par la RD Congo pour protéger ses intérêts privés. Du coup, renaît le danger que le pays soit morcelé selon les besoins des uns et des autres.

La République Démocratique du Congo (RDC) réalise de réels progrès. Différentes sources le disent. Prenons l'indicateur du développement humain, calculé entre autres sur la base d'indices de la mortalité infantile, la scolarisation et les revenus des foyers. En 2000, cet indicateur était au plus bas. A ce moment-là, les effets cumulés de près de 40 ans de dictature du président Mobutu s'ajoutaient aux dévastations de la guerre d'agression. Depuis lors, le développement humain grimpe, très lentement, mais il grimpe. Il est à nouveau là où il était en... 1990. Autre indicateur: la croissance économique. En 2010, elle a crû de 7 pour cent contre 2,8 pour cent en 2009, ceci grâce au secteur minier, la construction et le secteur tertiaire. Les chiffres viennent du Fonds monétaire international (FMI).¹

Dans une note récente, le FMI reconnaît que "les résultats économiques de la RDC se sont nettement améliorés."² La dette extérieure a été considérablement "allégée". En 2010 elle représentait encore un tiers de la dette 2009.³ Pour y arriver, le Congo a dû couper dans le vif. Le gouvernement congolais respecte une forte discipline en matière de dépenses. En même temps, il ne dispose pas de sources de financement additionnels, l'accès aux marchés internationaux étant réduit et l'appui financier extérieur de bailleurs limité. Sur le plan intérieur, les recettes des industries extractives dépassent les projections faites en 2007 par la Banque mondiale. Elles atteignaient un total de 831 millions de dollars en 2011 (635 mio euros), dont 403 millions (308 mio euros) des hydrocarbures, 349,5 millions (267,3 mio euros) des mines et 13,8 millions (10,5 mio euros) de la forêt.⁴ La Banque mondiale avait projeté des recettes fiscales pour le seul secteur

minier de 246 millions de dollars (188 mio euros) par an pour la période 2008-2012.⁵ Mais les détournements systématiques (à l'intérieur et vers l'extérieur) privent l'État congolais d'une masse d'argent inconnue. La dépendance structurelle du Congo fait le reste. Le pays doit importer des produits alimentaires et énergétiques et des biens d'équipement et il n'a que des ressources naturelles à exporter. Or, les importations coûtent cher et les revenus des exportations connaissent de fortes fluctuations et sont très volatils. Les termes de l'échange, c'est-à-dire le rapport entre importations et exportations, étaient favorables en 2010 lorsque les marchés des produits mi-

niers tournaient à fond. Mais lorsque la crise mondiale a repris, les termes de l'échange se sont renversés en 2011 et sont devenus négatifs. Le Congo perd donc plus d'argent pour se procurer des importations qu'il en gagne sur les exportations. Le FMI constate donc que "la pauvreté reste généralisée et l'économie vulnérable."

Réduire l'extraversion

En 2012 un nouveau "tandem" prend les rênes du pouvoir à Kinshasa. Ce "tandem" sort des élections de novembre 2011. Les résultats sont fortement contes-

Elections falsifiées?

En novembre 2011, le Congo se rend librement aux urnes, pour la deuxième fois depuis l'indépendance (1960). Les premières élections libres du pays ont eu lieu (en deux tours) en 2006. En 2011, "sur les 19.497 prétendants présents, la commission électorale nationale indépendante (CENI) en a retenu 18.386 dont 2009 femmes, soit 12%."¹ Le président Joseph Kabila sort gagnant avec 48,95% des voix, contre 32,33% des voix pour Etienne Tshisekedi et 7,74% pour Vital Kamerhe.² Plusieurs missions d'observation perçoivent des irrégularités. Le 20 décembre Joseph Kabila prête serment devant la Cour suprême de justice. Le 23 décembre, le perdant Etienne Tshisekedi prête serment à son domicile en présence de ses partisans et de membres de l'opposition; il s'autoproclame président. On voit les chiffres, on peut lire les rapports des observateurs: on y trouve des faits objectivement vérifiables. Par contre qu'il y ait "retour à la centralisation" ou "dérive autocratique" dans le chef du président élu, ce sont des appréciations politico-subjectives. Le Congo ne serait pas un "État démocratique", c'est-à-dire conforme au système occidental de représentation par partis politiques interposés. Mais le gouvernement est formé par la majorité au parlement (de la même manière que les gouvernements du royaume de Belgique). Au Parlement, la "majorité présidentielle" (MP) perd des plumes en 2011. Ses députés passent de 381 (2006) à 260 (2011). Quant aux députés de l'opposition, leur

nombre augmente de 87 à 134. Les deux n'occupent que 300 des 500 sièges à l'Assemblée nationale. Les autres sièges sont occupés par des micro-partis dont l'appartenance est volatile. Nous sommes en tout cas, loin du parti unique du temps de Mobutu. Voici la répartition des partis politiques du Congo:

Parti	Sièges 2006	Sièges 2011	Sièges 2011*
Majorité présidentielle			
PPRD	111	62	130**
PPPD (filiale PPRD)		29	
MSR (Lumbi)	27	27	32
PALU	34	19	19
ARC (Kamitatu)	2	16	16
Opposition			
UDPS		41	42
MLC	64	23	22
UNC (Kamerhe)		17	18
UFC (Kengo)		3	4

* Selon Kongotimes du 2/2/2012

** PPRD/PPPD/RRC/ECT/MIP/NAD

Raf Custers

1. Noël Obotela Rashidi, 2011 ou l'année de l'espoir pour la République démocratique du Congo? Conjonctures congolaises. Cahiers africains n°80, Musée royal de l'Afrique centrale, 2012, p.11-27.

2. Paule Bouvier et Jean Omasombo Tshonda, Les élections de 2011 en RDC, ibidem, p.29-58.

tés par l'opposition politique et par des organisations de la société civile (nationale et étrangère) [VOIR L'ENCADRE]. Joseph Kabila a battu campagne sans que les composantes de son alliance, la Majorité présidentielle, l'aient vraiment aidé. Il sort pourtant gagnant et est reconduit pour un deuxième (et dernier) mandat comme président. Son premier mandat était guidé par les Cinq Chantiers, un programme destiné à améliorer les infrastructures de base du pays après les destructions des décennies précédentes. Dans ce cadre, le Congo a renégocié une soixantaine de contrats d'entreprises mixtes du secteur minier et conclu le "contrat chinois" (de six milliards de dollars d'investissements contre des minerais). Pour son deuxième mandat, le président met la barre plus haut. Lors de son investiture en décembre 2011, il dit que "la diversification et la réduction de l'extraversion seront des référentiels importants de notre politique économique au cours des cinq prochaines années" et que cette politique "rejette l'autarcie et refuse, pour notre pays, le statut de supermarché du monde."⁶ Cette orientation est nommée Révolution de la Modernité.

Fin avril, Augustin Matata Ponyo présente un nouveau gouvernement, dit de technocrates. Son programme d'action compte 57 pages. Dans son introduction il fait référence à la Révolution de la modernité en disant ceci: "Il s'agit d'ici à cette

tale, un pool économique et industriel, une terre de paix de mieux-être et une puissance régionale au cœur de l'Afrique".

Le programme énumère sept contraintes "entravant le développement de l'économie congolaise" dont entre autres, "la gouvernance pas suffisamment maîtrisée", et "la faible capacité de mobilisation de recettes publiques qui empêche l'État de fournir des biens publics en qualité et quantité suffisante". Il se fixe alors six objectifs principaux dont le premier est défini comme suit: "Poursuivre et finaliser les réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'État".⁷

Les ambitions sont de taille pour le gouvernement Matata. Le calcul des coûts l'est aussi. Une source parle "d'un plan quinquennal à 48 milliards de dollars" dont une partie serait déjà assurée.⁸ Nous n'avons pas vu les détails. Dans l'opinion publique on se demande: "où est le social?" Un commentateur ajoute que Matata-1 reprend le schéma des grands travaux (des Cinq chantiers) "au lieu de commencer par des micro-projets."⁹

Bosco sort du sommeil

"On" ne laisse pas le temps au gouvernement de se mettre au travail. La Une du quotidien Le Potentiel (voir ci-contre) du lundi 30 avril est très parlante à ce point. Une caricature montre d'abord le

FCT



Camps de réfugiés dans la région de SAKE

échéance (2030) de faire du Congo un pool d'intelligence et de savoir-faire, un vivier de la nouvelle citoyenneté et de la classe moyenne, un grenier agricole, une puissance énergétique et environnemen-

(Football Club des Technocrates) qui entre dans le jeu tandis que les chefs des partis de la Majorité présidentielle se retrouvent sur le banc des réserves. L'un d'eux chicane: "ils ne tiendront pas un quart

d'heure, ces gringalets." Mais juste en dessous du dessin, Le Potentiel parle de la "nouvelle rébellion en Ituri", donc dans le Nord-Est du pays. Elle est conduite par le général Bosco Ntaganda et s'est manifestée vers la mi-avril.¹⁰

Il n'est pas surprenant que Ntaganda déclenche cette rébellion. Ntaganda, tutsi congolais, fait partie d'un noyau dur qui croit que leur cause ne peut être défendue que par les armes. Un autre membre éminent est le général mutin Laurent Nkunda. Ils ont parcouru un long trajet de guerres, tout d'abord au Rwanda avec Paul Kagame, ensuite à l'Est de la RDC. Ces rébellions ont à chaque fois donné un alibi au Rwanda pour lancer des interventions ainsi que la guerre d'agressions contre le Congo de 1998. On osait espérer que ce long épisode de guerres et d'ingérences prenait fin avec le rapprochement entre le Congo et le Rwanda initié en 2008. Dans les coulisses, les Etats-Unis jouent un grand rôle dans ce "changement politique régional déroutant."¹¹

Les accords entre le Congo et le Rwanda de 2008 mènent à l'arrestation de Laurent Nkunda, puis sa mise en résidence surveillée au Rwanda. Bosco Ntaganda par contre trahit Nkunda. Il va intégrer l'armée congolaise et prend la tête du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP), créature politique de Nkunda. Sa trahison mène à la scission du CNDP. Nous sommes début 2009. Le Congo et le Rwanda montent des opérations conjointes contre une milice de hutus rwandais – les redoutés FDLR - qui sème la terreur dans les provinces de l'Est du Congo. Bosco Ntaganda sera nommé commandant-adjoint d'une de ces opérations.

Mais le général Ntaganda ne peut pas se sentir en sécurité. Il est recherché pour avoir commis des crimes de guerre en Ituri en 2002-2003; la Cour pénale internationale (CPI) de La Haye a émis un mandat d'arrêt international contre Ntaganda, rendu public en 2008. Le gouvernement congolais n'accepte d'avoir Ntaganda dans son armée que temporairement. La RDC l'explique d'ailleurs à la CPI en disant: rétablir la stabilité et la sécurité à l'Est du pays est prioritaire pour l'instant, mais la justice suivra son cours en son temps!

Début 2012, après une "trêve de trois ans", le moment de procéder à l'arrestation de Bosco Ntaganda est venu. Pour-

quoi? Primo, parce que Ntaganda sabote activement la réforme du secteur de sécurité et de l'armée. Pire, Ntaganda a profité de la "trêve" pour établir un État dans l'État dans la province du Nord Kivu et au-delà. Il a nommé des fidèles à des postes clés, qui ont monté une filière au sein de l'armée congolaise. En 2011, les hommes de Ntaganda occupent 36% des postes de commandement militaire dans la province du Nord Kivu. Ils se livrent au racket, à l'extorsion, à l'intimidation et aux attentats (entre autres contre le général Philemon Yav). Ils mettent en place une administration parallèle et un réseau d'exploitation de minerais qu'ils exportent clandestinement au Rwanda.¹²

Les Nations unies viennent avec des preuves accablantes contre Ntaganda. Son réseau s'oppose à la dissolution, ses unités refusent d'être détachées dans d'autres régions militaires du Congo que celles de l'Est. Début février, le ministre des Affaires étrangères belge, Didier Reynders, déclare que la Belgique veut l'arrestation de Ntaganda. L'étau se resserre autour de Ntaganda. Le général réagit. Début avril ses hommes commencent à désertir de l'armée congolaise. En même temps la pression sur le président Kabila augmente. Celui-ci se voit attaqué par une propagande virulente. En huis clos, la diplomatie occidentale à Kinshasa accuse le président de "dérive autocratique". Mais le 12 avril le président donne l'ordre d'arrêter Bosco Ntaganda. Peu après, Ntaganda lance la nouvelle rébellion du Mouvement du 23 mars, dont le nom se réfère à l'accord de début 2009 avec le CNDP. Cette aventure plonge l'Est du Congo une fois de plus dans la guerre. Elle n'est pas portée par toute la communauté des tutsi congolais, loin de là. Dans le courant de l'année 2012, il s'avérera que le Rwanda exerce un chantage intense sur cette communauté pour rejoindre la rébellion mais que beaucoup lui sont hostiles.

Grand-Kivu ou Grand-Rwanda

La rébellion du M23 trouve des alliés parmi les politiques congolais. Deux anciens collabos congolais de renom s'allient au M23. Il s'agit de Roger Lumbala et de Mbusa Nyamwisi. Tous les deux ont collaboré avec les troupes ougandaises qui ont occupé des territoires congolais pendant la guerre d'agression (1998-2003). Nyamwisi a fourni des armes à des alliés du M23, en concertation avec les autorités

rwandaises. Lumbala est un criminel de guerre "pur-sang" pour avoir dirigé l'Opération Effacer le Tableau lors de la guerre d'agression, pendant laquelle des atrocités (cannibalisme) ont été commises contre des pygmées. Comme beaucoup, il n'est pas inquiet après la guerre. Il de-

nesses Mobutistes, il profite des ouvertures d'Après-guerre pour s'associer tout d'abord à Joseph Kabila, puis devenir son principal rival à l'Est du pays. Dans les provinces du Kivu, il a plaidé pour des négociations avec les mutins de Laurent Nkunda à partir de septembre 2008. Ka-

The image shows the cover of the magazine 'Le Potentiel' (Issue 5514, dated 20 April 2012). The main headline reads 'Matata I : un gouvernement test'. Below the headline is a cartoon depicting a group of men in suits, some with speech bubbles. One speech bubble says 'CE MATCH EST UNE APPAIRE DES GROSSES POINTURES ! PAS DES PÈRES NIKKELOS !!!'. Another says 'ILS NE TIENDRONT PAS UN GOUVERNEMENT D'HEURE, CES SONT DES GRINGALETTS !!!'. A third says 'F.C. TECHNOCRATES (F.C.T)'. A fourth says 'MATCH IKALAY TERNANI QUE! LEO NJJO LEO!'. Below the cartoon is a section titled 'A haute voix' with the sub-headline 'Relever les défis'. To the right of the cartoon is a news snippet: '« Nouvelle rébellion en Ituri » : la Monusco écrit au Potentiel'. The right side of the cover features a 'Sommaire' (Table of Contents) with sections: 'SUPPLÉMENT NOUVEAUX HORIZONS Journée nationale de l'Enseignement', 'LA UNE La Cour Suprême de Justice, toutes sections réunies, siègent en matière de contentieux électoral, a rendu l'arrêt', 'POLITIQUE Le gouvernement Matata face aux défis sécuritaires et socio-économiques', 'SOCIÉTÉ Formation intégrée axée sur la PTME des formateurs des prestataires', 'AFRIQUE Nigéria : une attaque à la bombe fait au moins vingt morts lors de deux messes à Kano', 'SPORTS TP Mazembe victorieux de la première manche face à El Merrikh : 2-0', 'DERNIÈRE HEURE Assurance : le bouclage ce 3 mai, la Sonas poursuit l'indemnisation des sinistres', and 'TÉLÉ 7 Débat de la semaine'. At the bottom right, there is a box that says 'Non à la balkanisation de la RDC'.

vient parlementaire à Kinshasa et est proche de Jean-Pierre Bemba (détenu par la CPI à La Haye) et d'Etienne Tshisekedi. Lumbala rencontre la direction du M23. Entre juin et août 2012, il se rend plusieurs fois au Rwanda, Burundi et Ouganda pour se concerter avec elle. Roger Lumbala a comme tâche d'étendre la rébellion à son fief dans la province du Kasai Occidental. Il sera arrêté en septembre au Burundi.¹³

Un troisième homme politique congolais, proche des positions du M23, est Vital Kamerhe. Ancien leader des Jeu-

merhe ne quitte plus cette position. En 2012, il se rend d'une capitale occidentale à une autre pour promouvoir le "plan-Kamerhe", dont l'objectif est l'intégration économique régionale. "Il [Kamerhe] projette la RD-Congo et le Rwanda comme le couple franco-allemand, deux ennemis d'hier devenus le moteur du développement de l'Europe", écrit un journaliste.¹⁴

Avec son plan, Vital Kamerhe joue dans les cartes des rebelles et de leurs sponsors. Avec la rébellion, ils réalisent de fait une intégration transfrontalière gérée

par le CNDP et sécurisée manu militari avec l'appui du Rwanda et de l'Ouganda. Ce schéma revient régulièrement sur la table, quoiqu'il prenne parfois des formes pour le moins rocambolesques. Que penser par exemple des propos de Peter Pham, analyste américain proche du Pentagone, qui vient d'écrire que le Congo est trop grand pour réussir et qu'il faut le déconstruire.¹⁵ La chose devient moins ridicule lorsque des hommes d'État pensent dans une même direction. On n'a qu'à se souvenir des interventions de Nicolas Sarkozy et Herman Cohen.

Le président français, Nicolas Sarkozy, a déclaré en janvier 2009 que le Congo et le Rwanda devraient avoir "un dia-



Exploitation de bois sur le fleuve Congo

logue structurel" pour déterminer "comment ils se partagent l'espace et les richesses".¹⁶ Ses mots sont soutenus par un rapport de Pierre Jacquemot, l'ambassadeur français au Congo, qui date du même mois et dans lequel Mr. Jacquemot a proposé "l'intégration économique de la sous-région" (des Grands Lacs) qui serait chapeauté par "une agence interétatique d'aménagement du territoire".¹⁷ Selon Herman Cohen, ancien sous-secrétaire d'Etat américain aux Affaires africaines, il existe "une synergie naturelle entre l'économie de l'Est du Congo et les pays de l'Afrique de l'Est" et "le flux normal des échanges de l'Est du Congo" est orienté vers l'océan Indien.¹⁸ Cette opinion-là date, elle aussi, de janvier 2009. Cohen est revenu sur l'affaire en 2011 lorsqu'il déclarait fermement au Département d'État, le Kivu fait partie du Rwanda".¹⁹ Un an plus tard, Herman voit que le Rwanda connaît de grandes difficultés et il semble se dis-

tancier de ses déclarations antérieures.

Un dernier élément: les rebelles du M23 ont mis Victor Ngezyo comme gouverneur de la province du Nord Kivu, acte révélateur pour la nature de cette rébellion. Ngezyo, connu par tous les Kivutiens comme affairiste et profiteuse de guerre de premier ordre, s'est, lui-aussi, prêté à des exercices d'intégration régionale, comme celle du *Lake Kivu Consensus*.²⁰ Cela se passe... début 2009, drôle de coïncidence avec les accords de mars 2009.

Le désossement du Congo est ravivé par la rébellion de 2012. Présenté comme la "solution finale", il ne laisse pas de doutes qu'il détruira la reconstruction

entre-

7. Programme d'action du gouvernement 2012-2016, Gouvernement de la RDC, mai 2012.

8. DR Congo eyes 15 pct economic growth, Xinhua, 8 mai 2012.

9. AfricaNews, 5 mai 2012.

10. « Nouvelle rébellion en Ituri » : la Monusco écrit au Potentiel, Le Potentiel, 30 avril 2012.

11. de Villers, Gauthier, Les conflits armés de l'après-guerre, in : Conjonctures congolaises, Cahiers africains n°80, MRAC, Tervuren, 2012, p.225.

12. S/2011/738, Letter dated 18 October 2011 from the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo addressed to the Chair of the Security Council Committee established pursuant to resolution 1533 (2004), UN Security Council, 2 décembre 2011.

13. S/2012/843, Letter dated 12 November 2012 from the Chair of the Security Council Committee established pursuant to resolution 1533 (2004) concerning the Democratic Republic of the Congo addressed to the President of the Security Council, UN Security Council, 15 novembre 2012, § 91.

14. Le plan de Kamerhe sur la table de Ban Ki Moon, 26 septembre 2012, 7sur7.cd

15. Pham, Peter, To Save Congo, Let It Fall Apart, New York Times, 1 décembre 2012.

16. Présentation des vœux du corps diplomatique. Discours du président de la République, M. Nicolas Sarkozy, 16 janvier 2009.

17. Jacquemot, Pierre, L'économie des conflits dans l'Est du Congo - Modes opératoires et perspectives de sortie de crise, janvier 2009, 44 p. avec annexes.

18. Conçu par Herman Cohen, Plan Obama pour la Rdc : ouvrir les richesses de la Rdc aux entreprises rwandaises, L'Avenir, 5 janvier 2009.

19. Herman Cohen s'explique à propos de ses déclarations sur le Kivu, Le Potentiel, 15 août 2011.

20. Le consensus du Lac Kivu. Un programme pour une Afrique compétitive. Documents de discussion, 2-2009, Brenthurst Foundation

prise par le Congo avec ses partenaires internationaux. Accepter que le Congo se reconstruise, implique donc qu'on sanctionne une fois pour toutes les rebelles téleguidés et leurs alliés au Rwanda et ailleurs.

Notes:

1. Country Report No. 11/190, FMI, juillet 2011.

2. Le Conseil d'administration du FMI achève les consultations de 2012 au titre de l'article IV avec la République démocratique du Congo. Note d'information au public (NIP) n° 12/115, FMI, 27 septembre 2012.

3. Valeur actuelle de la dette: 11539 millions de dollars en 2009, 3136 millions de dollars en 2010. O.c., FMI, 27 septembre 2012.

4. Tableau des recettes fiscales du secteur des ressources naturelles par sous-secteur et par régime financier République Démocratique du Congo, Année 2011, tableau produit par la GIZ (coopération allemande) sur base des publications trimestrielles du Ministère des Finances de la RDC.

5. Growth for Governance, Banque mondiale, novembre 2007.

6. Révolution de la Modernité. Discours du chef de l'Etat, Joseph Kabila, à l'occasion de son investiture, Digitalcongo, 21 décembre 2011.

Françafrique entre passé et...passé

Lila Bourcy, stagiaire Gresea

Les relations entre "métropole" et "départements d'outre-mer" sont toujours spéciales. La "Françafrique" en est un bel exemple.

Poignée de main furtive, absence d'évocation du nom de Kabila dans le discours de Hollande, visages fermés, retard du président français, ... Tous ces gestes témoignant du «service minimum» dont a fait preuve François Hollande au XIVème sommet de la Francophonie symbolisent-ils une volonté déguisée d'en finir avec la Françafrique? Ou traduisent-ils un rejet diplomatique du 'régime' de Joseph Kabila?

La France et l'Afrique entretiennent depuis longtemps des relations quasiment familiales, parfois houleuses et tendues, pas toujours à double sens, et souvent décriées. On leur a donné le nom, à la connotation assez négative, de Françafrique, jeu de mots on ne peut plus équivoque. Le président Sarkozy avait émis le désir de transformer ces relations, sans grand succès. Avec Hollande, cela a-t-il changé? Voyons voir...

La Françafrique, qu'est-ce que c'est?

«La Françafrique, le plus long scandale de la République», disent certains. Il s'agit d'un mot-valise liant France et Afrique. Cette judicieuse combinaison désigne les relations que la France entretient avec ses anciennes colonies africaines. Elles existent depuis le général de Gaulle, et sont caractérisées par une volonté de préserver des liens étroits entre l'ancienne métropole et son «pré-carré». Des intérêts économiques et politiques sont en jeu, et les liens sont purement clientélistes, formant des réseaux, associations informelles d'individus poursuivant des objectifs communs, dont la réalisation implique l'État.

Avant toute chose, petit retour en arrière. Il y a un peu plus de cinq ans, Nicolas Sarkozy prononçait à Dakar un discours controversé, mêlant allusions douteuses quant à l'histoire du peuple africain, et vo-

lonté d'en finir avec la Françafrique.¹ Sa politique à l'égard de l'Afrique a depuis lors été analysée sous toutes ses coutures. Selon ces analyses, des tensions ont existé entre volonté affichée de changement d'une part, et d'autre part continuité des pratiques. Cette continuité résulte des intérêts économiques français en Afrique et

Hollande promettait, durant sa campagne présidentielle, d'engager une rupture avec «les vieilles pratiques de la Françafrique», et établissait alors une politique africaine en trois phases: plus de discours blessant, fini les rapports de domination et d'intérêts (propres à la Françafrique), et promotion de la démocratie



Gare de KINDU

des liens privilégiés existants depuis plusieurs décennies entre élites africaines et françaises. Étant toujours d'actualité, ces liens rendent difficile toute tentative de réforme des relations franco-africaines. C'est pour cette raison que Le Nouvel Observateur (et d'autres) se demande si François Hollande réussira, là où ses prédécesseurs ont échoué.

En effet, qu'en est-il de la politique de l'actuel président français à l'égard de l'Afrique? Après ses premiers mois de mandat, peut-on déjà dégager une tendance? Son premier voyage en Afrique en octobre 2012, duquel nous retenons le discours à Dakar (du 12 octobre) et la visite à Kinshasa à l'occasion du XIVème sommet de la Francophonie (le 13-14 octobre) nous offre l'occasion de tenter de répondre à ces questions, ainsi que de revenir sur les liens attachant la France au continent noir.

partout dans le monde. Une fois élu, le président supprime la cellule africaine de l'Elysée. Lui succèdent deux préposés aux affaires subsahariennes. Il s'agit d'Hélène Le Gal et de Thomas Melonio. «Le style a changé», dit-on. Les réseaux (postcoloniaux) ne sont plus les bienvenus à l'Elysée.

«Le temps de la Françafrique est révolu: il y a la France, il y a l'Afrique, il y a le partenariat entre la France et l'Afrique, avec des relations fondées sur le respect, la clarté et la solidarité», dit donc François Hollande dans son allocution de Dakar («non blessant», là aussi il marque un point). Les discours successifs du président et de son prédécesseur s'entendent cependant sur un point: il est temps de tourner la page de la Françafrique. Le caractère universel de la démocratie est également mis en avant, démocratie qui doit être appliquée à l'Afrique pour un «bon

Réaction de la France par rapport à la situation actuelle en RDC ?

Lila Bourcy

La presse française fait régulièrement le point sur la situation au Nord-Kivu. L'accent est porté sur les exactions des rebelles du M23, et sur l'impuissance supposée de Kabila, qui regarderait la ville de Goma tomber aux mains des rebelles qui la fuiront ensuite. Aucune prise de position effective de la part des médias français, qui se contentent de dresser le bilan de ce conflit long de plusieurs mois déjà.

La presse française reflète aussi les positions de la France par rapport aux événements. Officiellement, la France se positionne contre la rébellion du M23. Fin novembre, elle a fait adopter la résolution 2076 au Conseil de sécurité de l'ONU. Cette résolution déplore et condamne les violations des droits de l'homme commises par les rebelles, et demande à ceux-ci de respecter l'intégrité du territoire congolais au nom du principe de souveraineté. La résolution met également en avant le fait qu'il appartient au gouvernement congolais d'assurer la sécurité de sa population, ce qu'il ne ferait pas, malgré la supériorité numérique de son armée régulière par rapport à celle du M23.

Par le biais de l'ONU, la France réagit à la situation humanitaire de l'Est de la République Démocratique du Congo. Une résolution adoptée à l'initiative de la France presse le Conseil de sécurité de nommer un Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, comme cela se fait pour d'autres régions du monde marquées par l'instabilité.

Sommairement, la France se dit très attachée à la stabilité de la RDC et au développement de la région des Grands Lacs, et estime entretenir un lien privilégié avec le Congo de par l'usage de la langue française qui les unit. Elle entretient également des relations économiques avec le pays africain, soit dit en passant...

fonctionnement» de celle-ci. Ces deux discours ont tout de même une résonance de mode d'emploi, de manuel d'utilisation à l'usage d'Africains qui semblent ne pas avoir compris le fonctionnement adéquat et "démocratique" d'un continent moderne. Même si, certes, le discours de Hol-

lande se veut plus modéré que celui de Sarkozy, plus respectueux, et peut-être moins donneur de leçons. Mais, comme des médias congolais et français l'ont fait remarquer, il ne s'agit que d'un discours, de mots mis les uns à la suite des autres. Reste donc à voir si les actes suivront.

Le président Hollande se rend directement de Dakar au XIVème sommet de la Francophonie. Cette rencontre entre dirigeants de pays «ayant le français en partage» s'est donc déroulée à Kinshasa, la capitale congolaise à qui l'on a refait une beauté pour l'occasion. Hollande y a rencontré comme prévu le président Kabila, un leader de l'opposition, Etienne Tshisekedi, et a assisté au sommet proprement dit auquel participent 40 délégations. Ce sommet a soulevé une vive polémique parmi les médias. Une partie d'entre eux a relayé l'appel au boycott du sommet lancé par des organisations de la société civile française et congolaise, manière de montrer sa désapprobation par rapport à la politique du président Kabila. Dans d'autres médias, c'était la question de savoir si oui ou non le président serait au rendez-vous qui se posait le plus, et ce bien avant le mois d'octobre.

François Hollande y répond en août en annonçant sa présence au sommet. Il prévoit également des rencontres avec l'opposition politique, les militants associatifs, la "société civile" et le président Kabila. Des médias congolais attribuent sa présence à une volonté d'éviter la politique de la chaise vide. D'autres médias, congolais également, et appuyant le boycott du sommet, estiment au contraire que le président français aurait justement pu sauter sur l'occasion pour se faire remplacer par un de ses ministres, et ainsi concrétiser la rupture promise. La venue du président n'a donc pas, pour ces mêmes médias, la saveur de la rupture promise. François Hollande a cependant subordonné à sa venue certains gestes de bonne volonté de la part des autorités congolaises, dont la réforme de la CENI, la Commission électorale nationale indépendante, qui devrait selon le président recevoir quelques améliorations au vu des dernières élections présidentielles congolaises de 2011. Rappelons quand même qu'après 40 ans de dictature mobutiste et une guerre

sanglante, ces élections sont les secondes que le Congo organise. Les premières étaient alors financées par l'extérieur, tandis que celles de 2011 sont financées à 85% par la RDC. Ce qui est manifestement une avancée notable pour ce jeune État.

Quelques jours avant la tenue du sommet à Kinshasa, François Hollande prononçait des paroles qui firent parler la presse congolaise – mais, étrangement, beaucoup moins la presse française. Le Potentiel titrait «Tempête avant le sommet de la Francophonie», tandis que l'Observateur commentait «Déclarations tonitruantes du président français». L'Avenir, pour sa part, titrait «Droits de l'homme, démocratie et reconnaissance de l'opposition. Mende éclaire Hollande».

«La situation en RDC», selon le président français, «est tout à fait inacceptable sur le plan des droits, de la démocratie et de l'acceptation de l'opposition». Ses propos ont aussitôt été recadrés par Lambert Mende, le porte-parole du gouvernement congolais, qui a déclaré que «ces propos ne correspondaient à aucune réalité», invitant le président français à «compléter son information». Le sommet, entre les dirigeants français et congolais, ne pouvait que bien se passer, compte tenu de cet échange on ne peut plus courtois...

Guichet de poste d'UVIRA

Cependant, il semblerait que ce ne soit pas tout à fait le cas. Pas tout à fait, car les médias, congolais ou français, ne sont pas unanimes à la suite du sommet ; les avis divergent. Certains s'accordent pour souligner l'inutilité du sommet, n'offrant aucune avancée sur la guerre sévissant à l'Est de la RDC, ou encore sur la Françafrique, et dénoncent également le caractère omniprésent de la langue de bois, couramment parlée par les dirigeants présents.

D'autres, des Français pour la plupart, mettent en avant le caractère positif du bilan de ce sommet, valorisant la volonté de François Hollande de placer la démocratie et les droits de l'Homme au premier plan. Certains médias congolais voient Kabila sortir vainqueur de ce sommet, de par la réussite de l'organisation de celui-ci, ou encore de par le fait que ce dernier ne s'est pas fait déstabiliser par les «attaques» de François Hollande.

Une poignée de médias, congolais toujours, au contraire, estiment que le président Kabila sort perdant du sommet de la Francophonie, car il n'a pas conforté sa légitimité (comme le craignait l'opposition politique de Kabila). De plus, c'est, selon ces mêmes médias, le président français qui aurait donné le ton de la rencontre, avec la démocratie et les droits de l'Homme.

Le bilan de ce sommet est donc mitigé, la presse congolaise estimant dans son ensemble qu'il fut une réussite, tandis que son homologue française s'interroge sur son utilité.

Quant à savoir si le comportement et les déclarations du président sonnent la fin de la Françafrique, doit-on se faire des illusions? On pourrait en effet interpréter le froid glacial comme un rejet de la part de François Hollande du président Joseph Kabila, qui ne semble pas se prêter aux pratiques clientélistes.

Note

1.

http://www.cellulefrancafrique.org/IMG/pdf/Discours_Sarkozy_Universite_de_Dakar_26_juillet_07.pdf

Dérapiage de la diligence

Raf Custers, Gresea

Pour des hommes d'affaires occidentaux, le Congo est à la fois une destination à éviter et un labo à fréquenter. Par crainte pour leur réputation, les grands consommateurs de minerais "critiques" n'en achètent plus au Congo. Mais ils s'y rendent, par lobbys interposés, pour expérimenter avec des nouveaux outils...

Parmi ces outils, il faut en signaler un: le devoir de diligence, qu'on appelle aussi diligence raisonnable. De quoi s'agit-il? Ce gentil dispositif parajuridique suppose que tout acheteur ou utilisateur de minerais fasse tout son possible pour s'assurer que ces minerais proviennent d'exploitations régulières et ont suivi les voies normales de la commercialisation. Donc en prenant des précautions pour identifier tout risque et, en théorie, en excluant la possibilité de travailler des minerais exploités par ou pour le profit de milices ou dans des conditions inhumaines. Petite digression: Jean-Luc Dehaene n'aurait jamais accepté le poste de président de Dexia – il l'a reconnu - s'il avait fait preuve de diligence raisonnable (c'est-à-dire en connaissance de cause, sachant l'état de déliquescence de cette banque).

Le devoir de diligence est donné en modèle par l'Organisation de Coopération et Développement Economique (OCDE). L'OCDE tend à "optimiser" l'environnement dans lequel travaillent les grandes entreprises. Ici, l'environnement, c'est leur approvisionnement. On sait que le Congo est une réserve importante d'un nombre de minerais indispensables (le cobalt, le tantale, le tungstène, l'or, l'étain...) dans laquelle les grandes entreprises voudraient bien puiser. Or, l'enjeu est d'accéder à ce terrain à haut risque, mais en même temps d'en écarter les acteurs véreux.

L'OCDE, donc

L'OCDE a donc imaginé "une gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement en minerais provenant de zones de conflit."¹ En mai 2011, le Conseil de l'OCDE a adopté un guide de devoir de diligence. Depuis lors le Congo est le théâtre d'une série d'expérimentations pour

En octobre 2012, la Commission Justice et Paix Belgique francophone (CJP) sortait une analyse intitulée « La « diligence raisonnable » des entreprises: une approche suffisante pour lutter contre les violations des droits de l'homme ? ».

Cette analyse propose une courte définition de la diligence raisonnable, la décrivant comme désignant « les mesures qu'une personne ordinairement raisonnable et prudente prendrait pour détecter et gérer correctement les risques actuels ou potentiels afin d'atténuer leur impact négatif et d'éviter des dommages », et expliquant aussi la manière dont ce concept peut être appliqué aux entreprises, pour un meilleur respect des droits de l'homme. L'accent est ensuite mis sur le caractère non contraignant des principes de diligence raisonnable existant aujourd'hui. Comme le souligne la CJP, l'Organisation de Coopération et de Développement Economique adresse aux entreprises des principes de bonne conduite, mais n'a encore élaboré aucune sanction à mettre en place en cas de non-respect de ces principes.

C'est d'ailleurs pour cette raison que la société civile internationale, dans laquelle s'inscrit la Commission Justice et Paix, se penche sur la question et tente d'élaborer des principes qu'elle espère voir pris en compte par les Etats et les entreprises. Afin de mener à bien la mise en place de tels principes, une consultation de la société civile latino-américaine a été effectuée. Les résultats de cette enquête sont assez critiques vis-à-vis de l'application actuelle du concept de diligence raisonnable.

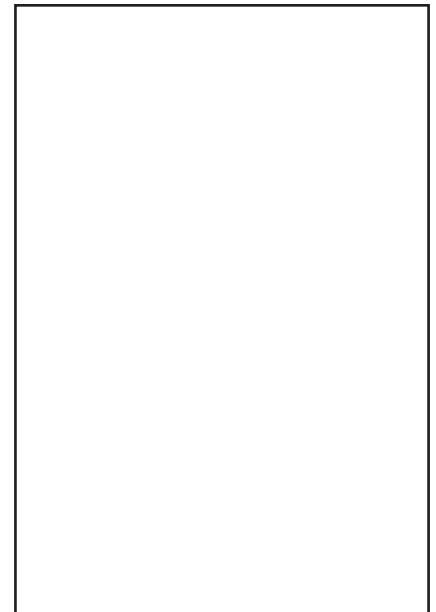
Et la CJP de conclure en rappelant que l'appel est lancé aux Nations Unies, organisation internationale dont dépend le caractère contraignant des normes en matière de droits de l'homme. Et d'espérer que l'appel sera entendu. (Lila Bourcy)

Santiago Fischer et Frédéric Triest, La « diligence raisonnable » des entreprises: une approche suffisante pour lutter contre les violations des droits de l'homme ? Commission Justice et Paix, Bruxelles, octobre 2012. <http://www.justicepaix.be/?article621>

mettre au point cet outil à vocation mondiale. D'ailleurs, le Brésil aimerait voir si le Guide – "élaboré à partir de l'expérience de la région des Grands Lacs en Afrique" – serait applicable à d'autres zones d'opération "qui peuvent être considérées comme des zones de conflit ou à haut risque."²

D'après l'OCDE, ce ne sont pas uniquement les entreprises qui en bénéficieraient. Les pays aussi devraient "tirer parti de leurs ressources minérales naturelles" grâce à la généralisation du devoir de diligence par les entreprises. Le Congo s'est laissé convaincre par cet argument.

A partir de 2010, le gouvernement du Congo a adhéré à ce programme et y a investi des moyens et du personnel, dans le Kivu (les provinces du Sud et du Nord Kivu et le Maniema) et dans le Katanga. Le pays a conclu des ententes avec d'autres organismes qui font leur part du travail. Plusieurs sites miniers ont ainsi été "validés" et déclarés aptes à une exploitation formelle. La plupart se trouvent dans la province (enclavée) du Maniema. Mais le



Exploitation artisanale de minerais à Nyabibwe

village Nyabibwe, proche du Lac Kivu, abrite cinq sites verts qui devraient alimenter un "pipeline" de commercialisation à titre expérimental. Les minerais tirés des puits reçoivent en principe des "tags"

(étiquettes) d'identification, qui permettent de les suivre le long des transports. Ce travail est complété par d'autres initiatives du même genre. Les pays membres de la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs (CIRGL) ont adopté un protocole pour combattre l'exploitation illégale de ressources naturelles. Des fédé-

nerais exportés illégalement du Congo. Certaines de ces entreprises n'ont aucune activité d'exploitation et ne devraient donc pas disposer de tags. Mais on a constaté que des minerais congolais sont blanchis de cette manière au Rwanda pour ensuite entrer dans le circuit formel. Il semble que rien n'est entrepris contre



Entrée d'une mine à Nyabibwe

rations de l'industrie électronique, de leur côté, mettent en place le programme Conflict Free Smelter (CFS). Il permet aux utilisateurs en aval de la chaîne de déterminer si des minerais (en occurrence de l'étain, du tungstène et de l'or) proviennent de zones conflictuelles et si des procédures de diligence raisonnable ont été appliquées.

Un "labo" mais de quoi?

Deux ans plus tard, ces actions ne donnent pas les résultats escomptés et le secteur minier de l'est du Congo ne rebondit pas. Une première raison est la notoriété dont la "diligence raisonnable" est venue à bénéficier. Les pays tiers deviennent plus exigeants et veulent des minerais "taggés" que le Congo ne peut pas encore livrer. Ensuite, des mesures imposées par le gouvernement de Kinshasa ont poussé une bonne partie des exportations dans la clandestinité. Les réseaux de contrebandiers se sont restructurés. Ils travaillent avec des antennes dans les pays voisins. A cela s'ajoute un facteur remarquable: le blanchiment de minerais au Rwanda.

Il s'avère en effet que des entreprises minières attachent des "tags" à des mi-

cette fraude. Est-ce que les autorités rwandaises laissent faire? La situation doit inévitablement déranger le International Tin Research Institute (ITRI), principal promoteur de l'étiquetage (bagging and tagging). Une fois que les prochains rapports de l'OCDE seront publiés, on en saura plus.

Ce n'est pas tout. Le Congo est volé de ses minerais. Mais nous apprenons à Kinshasa que tout le système du devoir de diligence devient comme une activité parallèle. Les autorités, celles du Congo comme celles des pays membres de la CIRGL, ne seraient pas tolérées comme co-gestionnaires à part entière par les étrangers. Le Congo par exemple ne recevrait pas systématiquement les données recueillies sur le terrain par certaines parties prenantes de la formalisation. Cela sous-entend que les autorités congolaises ne sont pas capables de produire des statistiques fiables. Quoique pas encore exprimée à haute voix, leur frustration en devient palpable.

Notes :

[1] Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, OCDE, 2011, p.19.

[2] O.c., p.7.

La transparence c'est pas vraiment transparent

Erik Rydberg, avec Romain Gelin, Gresea

L'annonce a suscité quelques vivats. Nouvelles mesures de "transparence". Visées: les entreprises extractives. Où cela? En Afrique. Ah! visée aussi. Ou seulement ...

En septembre 2012, l'initiative européenne a fait quelques bruits. En général, ce n'est pas le cas. La machinerie de production réglementaire européenne tourne d'ordinaire en silence. Peu d'échos dans la presse, et indifférence dans l'opinion publique – sauf, épisodiquement, a posteriori, de façon anecdotique et épidermique: ah bon! la Commission européenne régleme la taille des concombres. Ou limite le choix d'ampoules électriques. Ou supprime le mercure dans les thermomètres et baromètres. Etc.

Ce sont des choses qui touchent et modifient le quotidien des gens. Forcément, cela interpelle. Mais il n'y a pas de débat.

Et lorsqu'il y en a, sur la politique d'ultra-orthodoxie budgétaire, la "règle d'or", l'étranglement des politiques publiques¹, c'est comme un mur. Les décisions prises en haut, à l'Europe, sont relayées en haut, dans les États membres. Les classes subalternes peuvent tempêter autant qu'elles veulent, par manifestations

populaires ou référendums, cela n'y changera rien: l'hierarchie reste la règle.

En septembre 2012, c'était différent. L'initiative "transparence" ne concernait certes pas les gens, pas directement, et pas ceux d'Europe. Mais, donc, il y a tout de même eu bruitage.

Les médias y ont été attentifs. Et il y a eu des vivats chez beaucoup d'ONG qui ont multiplié les communiqués de presse pour saluer l'événement. Sans doute parce que le sujet est "sexy": la transparence, lorsqu'elle est imposée aux grands de ce monde (les gouvernements, les sociétés transnationales), a comme un petit air de douce revanche. C'est assez logique. Au fil du temps, "numérisation" des données personnelles aidant, les citoyens d'Europe sont devenus on ne peut plus transparents, l'administration, les banques, les opérateurs en ligne savent tout sur eux. Alors, lorsqu'on impose par exemple aux grosses sociétés transnationales, dont le fonctionnement est parfaitement opaque, de rendre un peu plus publiques certaines de leurs opérations, forcément, cela plaît.

Le volet européen

Or c'est un peu de cela dont il s'agit. Lorsque la Commission des Affaires juridiques du Parlement européen rédige son communiqué de presse, le 9 septembre 2012, c'est pour mettre l'accent sur son vote en faveur de la transparence, sur un mode certes particulier puisque, ouvrez les guillemets, l'objectif du législateur européen est le suivant: "les grandes entreprises qui extraient du pétrole, du gaz ou des minerais, et qui exploitent des forêts primaires [devront prochainement] fournir l'ensemble des détails sur leurs versements aux gouvernements nationaux".

D'évidence, d'aucuns y verront des motifs pour s'en réjouir. Le secteur extractif, les géants du pétrole, de l'acier et des métaux rares, voire même ceux de l'exploitation intensive des forêts, sont les premiers qui viennent à l'esprit chez qui-conque s'inquiète de l'épuisement – le pillage, diront d'aucuns – des ressources naturelles. Le secteur extractif et le développement durable ne font pas bon ménage. Exiger ici des normes plus strictes, fussent-elles surtout de "transparence", sera donc plutôt bien accueilli dans l'opinion publique.

Pour y voir clair, il y a lieu de recadrer. Le vote de septembre 2012, censé aboutir à une réglementation (directive) en janvier 2013, a un contexte et une histoire dont il ne peut être déconnecté. La directive en question ne fait pas oeuvre novatrice, elle se présente comme un texte remanié qui ne fait que modifier une directive antérieure datant de 2004 (2004/109/CE) et visant à renforcer les obligations de publicité des grosses entreprises. On parlait déjà alors d'une "directive transparence".

Une des choses sur laquelle la Commission européenne exigeait plus de "transparence" en 2004 risque de faire sauter plus d'un. En bonne place, en 2004, on trouvait ainsi l'obligation faite aux grosses entreprises d'augmenter la périodicité des publications financières, en rendant publics leurs comptes sur une base trimestrielle et semestrielle – et non plus seulement annuelle. Cette transparence-là avait tout pour plaire à un public bien particulier: les investisseurs, les spéculateurs en Bourse, les fonds d'investissement – et cadre dans une logique court-termiste que même de larges pans du monde des entreprises en sont venus à dénoncer.

Derrière la façade

Lorsque la Commission européenne se propose d'amender la directive, en octobre 2011, cette disposition sera dès lors logiquement renvoyée aux ou-

¹ Reçus de taxes pour un gisement d'or à Shabunda

bliettes. Mais c'est ici, donc, parmi d'autres mesures dites de transparence (telle l'obligation de faire plus de clarté sur les acquisitions de parts dans une entreprise tierce), qu'apparaît le projet de contraindre les grosses entreprises du secteur extractif et forestier à faire un rapport distinct sur les montants versés aux gouvernements dans les pays où il opère.

Il est assez révélateur de voir comment la presse économique a interprété cela. Le 25 octobre 2011, le journal *Les Échos* titrait ainsi: "Lutte anticorruption: Bruxelles pousse les groupes à la transparence en Afrique." Ah! En Afrique, seulement?

Ce qui suit confirme et ne manque pas de sel. L'obligation faite à des entreprises comme Total ou Areva de "faire la transparence complète sur les sommes versées aux gouvernements d'Afrique", précise le journal, est "un souhait de longue date des ONG". L'Afrique? Évidemment, dit le journal en citant "un bon connaisseur du dossier", car, dit ce dernier, "dans les faits", ce sont surtout les États africains qui sont visés car c'est là que "la suspicion de corruption est la plus forte". Une "source européenne" qu'on suppose proche elle aussi du dossier ajoute que cette disposition devrait "permettre à la société civile de connaître précisément ce que les gouvernements perçoivent des multinationales en contrepartie de l'exploitation des ressources naturelles locales". Par la voix d'un "industriel", le journal introduit cependant un petit bémol: "Les États africains verront ça forcément d'un mauvais œil, car c'est une intrusion dans leur souveraineté. Forcément quand il faudra choisir entre des sociétés chinoises ou européennes pour un projet, il est à craindre que ce soit un grave handicap."²

Résumons. Un: en matière de transparence, ce ne sont pas tant les sociétés transnationales de l'extractif qui sont visées mais bien, même s'ils ne sont pas cités nommément, les gouvernements africains (quels montants perçoivent-ils), qu'on présume corrompus. Deux: dans ce dossier, les ONG font cause commune avec la Commission européenne.³ Trois: il est vraisemblable que lesdits gouvernements africains ne sont guère enchantés car cela ressemble furieusement à une immixtion dans les affaires intérieures de ces pays. Quatre: le dispositif cadre

dans une politique de contrôle des recettes des États africains par délégation: ce contrôle est sous-traité à la société civile locale⁴.

Volet états-unien

Voilà pour le volet européen de l'affaire. Ce n'est qu'un élément du puzzle. La directive européenne ne cite pas nommément les gouvernements africains. Lorsqu'on va aux sources qui l'ont inspirée, aux États-Unis, le langage est nettement plus franc. Là, cela commence en 2005 avec la loi – Congo Act – que Barack Obama (il n'était pas encore président) a introduite et fait voter au Sénat en juin 2006. Il est question, là, du rôle que les États-Unis doivent jouer pour protéger et surveiller les ressources naturelles du Congo, en particulier, précise textuellement le texte, "à l'est du pays". C'est un peu comme si, note Raf Custers en relatant l'affaire, ces ressources n'appartenaient pas au Congo mais aux États-Unis, comme si le Congo était une de leurs provinces, certes éloignée et difficile à gérer, mais faisant partie intégrante du patrimoine "maison"⁵.

De 2006, on fera un saut – dans la continuité – jusqu'en 2010. En juillet de cette année, le président Obama (auquel on ne reprochera pas de manquer de suite dans les idées) se félicite de l'adoption de la loi dite Dodd-Frank⁶, un texte fourre-tout de quelque 1.500 articles de loi – qui présente la particularité de réserver une section (n°1502) spécifiquement au... Congo. C'est, comme note à nouveau Raf Custers dans son livre précité sur les ressources naturelles⁷, pour le moins inusuel: on a donc ici une loi made-in-USA réglant clé-sur-porte les affaires d'un pays étranger.

La section 1502 doit être lue en parallèle avec la section 1504. La première vise, entre autres choses, à empêcher que l'exploitation des minerais du Congo puisse servir à financer les conflits armés de la région, et ce par l'imposition, mis à charge des entreprises concernées, d'un système de certification, lourd et complexe. La seconde, quant à elle, impose aux entreprises cotées en Bourse du secteur extractif – nous y voilà! – de rendre publics les montants qu'elles versent aux

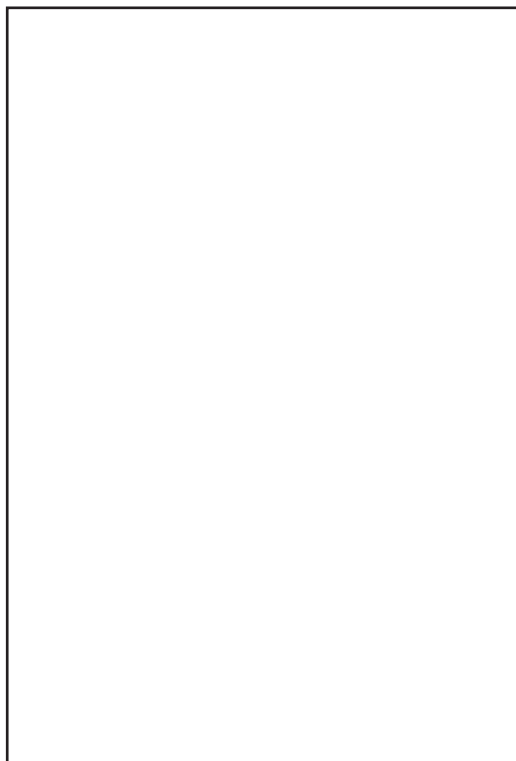
gouvernements. Pour le dire autrement, le volet européen n'est guère plus qu'un copié-collé du volet états-unien.

Extrait de la carte minière officielle de Shabunda

Jeu de dupes?

Y compris dans les dates. La Dodd-Frank de juillet 2010 reçoit par ses arrêtés d'application une forme définitive le 24 septembre 2012. La directive transparence européenne remaniée en octobre 2011 passe le cap du Parlement européen le 9 septembre 2012, accompagnée des cocoricos décrits ci-dessus. On peut presque parler d'un travail coordonné, Washington et Bruxelles, la main dans la main.

Il y a plus gênant. La "transparence" dont il est question ici tient plus, et le journal *Les Échos* l'a bien vu, de la lutte contre la corruption (des États africains) que d'une volonté de faire la clarté sur les flux financiers que les entreprises (notamment extractives) mettent en oeuvre pour soutirer des profits de leurs activités "offshore" africaines – de manière souvent



l'euphémisme), "de responsabiliser" lesdits gouvernements "quant à l'utilisation de ces ressources et de promouvoir une bonne gouvernance." No comment.

3. Voir par exemple Alternatives économiques, n°313, avril 2012, où l'eurodéputé Pascal Canfin (Europe Écologie Les Verts) signe une tribune où il parle de "l'opportunité de gagner un combat mené par les ONG depuis plus d'une décennie."

4. C'est devenu fort à la mode dans les politiques occidentales de Coopération au développement: classiquement, ainsi, il est fortement conseillé aux ONG du Nord de renforcer la capacité de leurs partenaires du Sud (société civile) à exercer des tâches de contre-pouvoir vis-à-vis de leur gouvernement.

5. Voir Raf Custers, "Grondstoffenjagers" (chapitre 9), à paraître prochainement aux éditions EPO.

6. Nom complet: "Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act".

7. Raf Custers, déjà cité (chapitre 10).

8. C'est encore Raf Custers, "Flux illicites: une opacité des chiffres", novembre 2010 <http://www.gresea.be/spip.php?article1085>.

9. Les chiffres de la dette 2012, CADTM, Millet, Toussaint et Munewar.

Entrepôt de minerais à Bunyakiri

plus que douteuse. En matière de "flux illicites" sortant d'Afrique, ainsi, la corruption ne représente que 3% du total – contre 60-65% à mettre sur le compte de manipulations comptables⁸. Ajouter à cela les rapatriements de profits: en Afrique subsaharienne, en 2010, ils s'élevaient (flux sortants) à 43,1 milliards de dollars, presque autant que, flux entrants, le montant total de l'aide publique au développement consacrée cette année à l'Afrique (44,5 milliards)⁹.

On est donc en droit de se demander de qui on se moque. Ou à quel jeu de dupes ces initiatives de "transparence" correspondent. Elles ne diront rien sur les flux réels mis en oeuvre par les grosses entreprises pour faire de l'Afrique une aire d'exploitation profitable – sans grand bénéfice pour l'Afrique, au contraire, ses richesses naturelles n'ayant de valeur qu'exportables. La logique reste coloniale.

Notes

1. Comme Perry Anderson l'a bien condensé, cette obsession pour l'équilibre budgétaire est "une notion longtemps déconsidérée aux États-Unis comme une idée fixe d'une droite cinglée." (Monde diplomatique, n°705, décembre 2012).

2. Intrusion dans la souveraineté: le texte de la directive version 2011 est on ne peut plus clair puisqu'il s'agit, en rendant publics les montants versés aux gouvernements des "pays tiers riches en ressources naturelles" (tel est

Or, mercure et sang au Pérou

Vladimir Caller

La quête pour les richesses du sous-sol n'est pas une "exclusivité" africaine. Bel exemple que celui des mines d'or du Pérou. Pas morts, les conquistadors...

C'est une très vieille histoire. La légende raconte qu'obligé à passer la nuit exposé aux intempéries des Andes péruviennes, le berger Huallpa alluma un feu pour se chauffer et découvrit alors un étrange spectacle. Des étincelles d'une rare brillance surgissaient de la terre même. C'était, en 1545, la découverte de Potosí et de ses fabuleuses réserves d'argent; réserves si énormes que l'on disait qu'on aurait pu construire un pont d'argent à partir de ce village situé aujourd'hui au centre sud de la Bolivie à plus de 4.000 mètres d'altitude, jusqu'à Madrid, avec les quelques millions de tonnes extraites de ses entrailles.

Ce fut aussi l'origine d'une éclipse commerciale spectaculaire donnant lieu à ce qui fut probablement la première mondialisation de l'histoire avec, déjà !, la Chine comme un des principaux protagonistes. En effet, vers les années 1580, donc moins de 40 ans après la découverte de ses réserves, Potosí devint, malgré l'inhospitalité de ses conditions climatiques, la plus grande ville du Nouveau Monde avec plus d'habitants que Madrid ou Rome. Sur le plan commercial, ses lingots d'argent s'échangeaient alors au Brésil contre des esclaves noirs destinés aux travaux domestiques des riches familles ou à la culture du coton ; ou contre des tissus de Flandre ou de Grenade, des cristaux de Venise, des pierres précieuses de l'Inde, des tapis persans, des parfums d'Arabie. Mais ces échanges susciteront surtout un important commerce avec la Chine via les Philippines.

Destinataire majeur au XVI siècle des exportations de l'Occident¹, la Chine recevait environ 600 tonnes d'argent par an, transportées dans d'énormes galions, qui revenaient chargés de soieries et porcelaines devant être distribuées dans les divers marchés du monde occidental.

Ainsi la découverte du berger andin servait à animer un vaste réseau de marchands et de banquiers à Gênes, Anvers, Londres, Lyon... L'empereur Charles V avait raison d'accorder à la ville un blason qui disait « Je suis la riche Potosí, le trésor du monde, la reine des montagnes et la convoitise des rois ».

Mais sûrement pas la convoitise des paysans péruviens. Car la face cachée de cette luxuriante euphorie était son coût humain. Des Indiens sont morts par centaines de milliers à cause des éboulements ou des problèmes respiratoires, ou épuisés par le fouet des Espagnols avides et impatients. Faisant allusion à la remarque sur le pont d'argent transatlantique, un chroniqueur faisait observer qu'à la place, on aurait pu aussi bien faire un tel pont avec les ossements de tant de mineurs morts au travail.

De BGRM à Newmont

En 1981 un géologue français, Pierre Mareujol, prospectant pour le compte du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), un établissement public du gouvernement français, découvrit des indices d'or dans la vallée de Yanacocha, située dans la région de Cajamarca, au nord du Pérou. En vertu de cette découverte et suite à des accords avec le gouvernement péruvien, la France représentée par le BRGM s'est retrouvée actionnaire de la société d'exploitation de la mine: 25 % de la production devait lui revenir directement.

La région de Cajamarca est connue pour l'excellence de son élevage, de son agriculture favorisée par une présence importante de ressources hydriques et pour sa richesse forestière. Principale productrice du lait du pays, elle est connue pour la qualité de ses fromages et ses pâtisseries à base de lait. L'activité minière, de moyenne importance, ne concernait que des petites exploitations jusqu'à la trouvaille du technicien du BRGM qui était loin de soupçonner qu'il venait de découvrir ce qui allait devenir la mine d'or à

ciel ouvert la plus grande du monde, et surtout la plus rentable. En effet, après de très longs processus de gestion et de négociation avec les autorités du pays et de préparation des travaux avant de passer à la phase de son exploitation, les résultats dépassèrent rapidement, et de loin, les estimations les plus optimistes. Ainsi, vers l'année 2000, la mine (dont la surface totale est plus grande que celle de la ville de Paris), produisait plus de 55 tonnes d'or à un prix de revient direct de 88 dollars l'once (moitié moins que le prix de revient des mines souterraines d'Afrique du Sud, alors les moins chères au monde). De nos jours, le prix moyen du marché mondial est d'environ 1800 USD (1.378 euros) l'once.

Inutile de dire qu'il n'en fallait pas plus pour que les grands protagonistes de l'activité minière mondiale s'intéressent à la vallée de Yanacocha; ce fut l'arrivée au Pérou de la multinationale américaine Newmont Mining, basée à Denver, Colorado, la deuxième société aurifère au monde. Suivant une pratique maintes fois essayée en Amérique latine, elle recherche un partenaire d'affaires local, de confiance, dans toutes les acceptions du terme. Et il le fallait parce que la première chose à faire était d'écarter les Français de la BRGM de ce gâteau minier. Le partenaire en question fut vite trouvé en la société Buenaventura, S.A., la plus importante société minière du Pérou et très habituée, depuis toujours à faire des affaires avec des entreprises américaines. Quant au projet d'éradiquer la BRGM, le moment ne pouvait pas être meilleur puisqu'en France le gouvernement Jospin s'était lancé dans la fièvre des privatisations avec un Pierre Bérégovoy en charge du Ministère des Finances et un Claude Allègre comme patron, d'abord directement du BRGM, puis en tant que Ministre de tutelle de ce même BRGM vu sa qualité de Ministre de l'Éducation Nationale et de la Recherche ; positions qui semblent avoir été décisives pour l'issue qui devait prendre l'expulsion des intérêts français de l'affaire en bénéfice de la Newmont Mining.

C'est ainsi qu'en 1994 le gouvernement Jospin décide de lancer un appel d'offres visant à privatiser les actifs du BRGM au Pérou et c'est la société minière australienne Normandy qui est choisie parmi les entreprises soumissionnaires au grand dam de la Newmont Mining.

Inutile de dire qu'outre la gifle ressentie par les Américains, cette « victoire » de Normandy constituait un vrai obstacle aux projets de Newmont de garder le plus grand contrôle possible de la mine et ce, d'autant plus, qu'entre-temps Newmont avait pris l'exacte mesure de la réelle potentialité des gisements en question. Consulté par la BRGM sur une évaluation de la valeur économique du gisement, la société américaine avance le chiffre de 100 millions de dollars. Très curieusement le bureau français, et en particulier ses responsables politiques à Paris, semblent prendre cette estimation très au sérieux². Or, déjà en 1999, les réserves de Yanacocha étaient estimées à un millier de tonnes d'or. En tablant sur un coût d'exploitation (taxes incluses) d'au maximum 180 USD/once et sur un cours d'environ 300 USD en 2004, on trouve un bénéfice de 120 USD par once produite donc une valeur potentielle de 4 milliards de dollars soit 40 fois l'estimation fournie par la société américaine³.

Et voici Madeleine Albright

Pas question donc de laisser filer une telle affaire et c'est ainsi que des avocats péruviens de la multinationale américaine découvrirent la faille, mince sur le plan juridique, mais précieuse si l'on tient compte que la gestion de la justice n'est pas toujours invulnérable lorsque des puissants intérêts sont en jeu et ce, en particulier, dans la justice péruvienne du temps de Fujimori. C'est ainsi que la Newmont conteste l'association BRGM/Normandy sous prétexte que son droit de préemption a été violé lors de la cession des actifs français en faveur de Normandy et qu'en conséquence cette opération devait être annulée et ce transfert devait se faire en faveur de Newmont. Confusion délibérée puisque le droit de préemption existe lorsqu'un des actionnaires vend ses parts et une modification de parts apparaît dans la composition du capital or ici, suite à la privatisation partielle du BRGM, cette dernière avait gardé strictement son nombre de parts (25 %).

L'enjeu étant de taille, le gouvernement américain fut particulièrement actif dans la conclusion de l'affaire en justice. C'est ainsi que dans le cadre des procédures en justice contre l'ancien président Fujimori et ses plus proches collaborateurs une documentation importante a permis d'établir que des pressions directes ont été faites par l'Administration du Président Clinton envers le gouvernement péruvien pour que les tribunaux puissent statuer en faveur de la multinationale. Des sommes très importantes sont arrivées sur des comptes des avocats péruviens et des juges ayant intervenu dans la sentence finale en faveur de Newmont.

La secrétaire d'État, Madeleine Albright, est intervenue pour faire part au Président péruvien, par l'intermédiaire de Peter F. Romero, sous-secrétaire d'État pour l'Amérique latine et principal interlocuteur officiel des États-Unis dans ce dossier, de son intérêt particulier pour une solution positive du cas. Monsieur Romero à son tour est devenu, à la retraite, conseiller de l'entreprise américaine. A noter également, que la société Newton Mining figurait comme une des principales donatrices pour le financement de la campagne électorale de Bill Clinton.

Conga, la nouvelle Yanacocha

Difficile d'arrêter la fièvre lorsqu'elle se révèle si rentable. Les services techniques de la multinationale ayant de fortes présomptions que d'autres mines d'or existent dans les parages ont ciblé cette fois le village du Conga, pas très loin de Yanacocha et toujours dans le département de Cajamarca. Le projet Conga de Newmont cherche à faire une Yanacocha-bis par son énormité. La société prévoit d'investir, pour commencer, environ 4 milliards d'euros ce qui s'explique par le fait que le prix de l'or est passé de moins de 200 à plus de 1.300 euros l'once en quelques années. La compagnie et les autorités péruviennes favorables au projet ne cessent pas de dire que ces investissements serviront au bien-être de la population. Phrase démentie par l'histoire et les faits : si l'exploitation minière était source de progrès, alors les zones les plus prospères du pays seraient Huancavelica, Cerro de Pasco et Apurimac qui sont justement les zones les plus pauvres et socialement déprimées du Pérou.

Mais cette fois les paysans ne veulent pas entendre parler de cette encombrante visite et ce malgré toutes les campagnes des médias et politiciens soutenant la puissante entreprise.

Cette vallée, très gâtée par la nature pour sa beauté, est entourée de quatre lagunes ; sans égard pour la nature, l'activité minière, devrait vider deux lagunes pour extraire le précieux métal et les deux autres pour entreposer les déchets. Or ces lagunes font partie d'un réseau hydrique très important avec plus de 600 sources d'eau différentes pour une population occupée essentiellement à l'élevage et à l'agriculture. Leur assèchement est vécu par les paysans comme une véritable tragédie et c'est pourquoi leur mot d'ordre principal dans leurs mobilisations est "agua sí ; oro no !". Et ils n'ont pas oublié non plus les énormes dégâts pour la nature venant d'une activité qu'ils estiment folle : pour extraire une once d'or il faut remuer 30 tonnes de terre laquelle est extraite à un rythme de 600 mille tonnes par jour. Sans oublier les victimes d'accidents collatéraux.

Le 16 juin 2000 un camion d'un sous-traitant de Newmont déversa environ 100 kilos de mercure dans les ruelles d'un village voisin. La population qui n'avait jamais vu du mercure fut impressionnée par la 'beauté' du produit, en particulier des enfants qui jouèrent avec. Depuis lors, des dizaines d'habitants sont morts dont le maire, Vicente Zarate, 34 ans et des centaines, dont des enfants et nourrissons, ont hérité de graves malformations.

A cet accident macabre il faut ajouter cinq paysans tués par les forces de l'ordre lorsque, cette année, ils protestaient contre l'arrivée prochaine de la compagnie. Ils ne voulaient que conserver telles quelles leurs prairies et leurs lagunes.

Notes:

1. *Les Échos*, 11.07.2012.

2. *L'avocat du BRGM était Hubert Védrine. Dans son livre « Batailles pour l'or perdu par la France » Éditions Ramsay, 2005, Patrick Maugein, protagoniste important du dossier, laisse entendre des influences troubles derrière ces négligences, en particulier pour ce qui concerne Claude Allègre.*

3. *Ce chroniqueur est de l'avis que ces estimations furent faites en connaissance de cause des projets de privatisation du gouvernement français. La documentation retrouvée dans cette affaire a révélé une très active implication des services de renseignements américains tout au long de ce cas.*

Afrique et fuite de capitaux

Romain Gelin, Gresea

L''Afrique quoi qu'on en dise, est riche. Elle est "créditeur net" vis-à-vis du reste du monde. Traduction: l'argent qui en sort est plus important que celui qui y entre. Ah! la belle affaire.

Un constat accablant

Entre 2002 et 2006, les fuites de capitaux des pays en développement (PED) ont été estimées à entre 859 milliards et 1.060 milliards de dollars par an (ou entre 665 et 822 milliards d'euros).¹ Selon Global Finance Integrity (GFI) entre 1970 et 2008, 854 milliards de dollars de capitaux ont quitté le continent africain de manière illícite². Ndikumana et Boyce, qui étudient les fuites de capitaux depuis plus de dix ans, avancent le chiffre de 814 milliards de dollars de fuites de capitaux d'Afrique subsaharienne entre 1970 et 2010.³ Ces chiffres concernent seulement les fuites liées aux pratiques de mispricing (erreurs ou manipulations de facturation) sur les marchandises – nous n'avons pas d'estimations pour les services. Les fuites liées à d'autres illégalités (corruption, trafics) sont évaluées à 945 milliards de dollars sur la même période. On considère que l'Afrique représente 37% des fuites de capitaux au niveau mondial. La comparaison avec les montants de la dette extérieure des États d'Afrique Subsaharienne est également criante (voir tableau ci-dessus).

Le continent africain serait crédi-teur net vis-à-vis du reste du monde sans la fuite des capitaux. Pour se faire un ordre d'idées, la somme de capitaux ayant quitté l'Afrique durant la période 1970-2008 est

Dettes, montants entrants et sortants	Afrique Subsaharienne
Aide publique au développement (APD) en 2010	44,5
Envoi de migrants en 2010	21,1
Service de la dette extérieure en 2010	-8,6
Rapatriement des profits des multinationales en 2010	-43,1
Stock de la dette (dont dette extérieure publique) en 2010	205(149)
Remboursements entre 1970 et 2009 (dont dette publique extérieure)	391(313)

Source : Base de données de la Banque mondiale. Le chiffre de l'aide au développement intègre des transferts d'aide officielle. Le chiffre de rapatriement des multinationales se réfère à la rubrique Paiements au titre des Revenus de la Balance des comptes courants. Tiré de CADTM, Les chiffres de la dette 2012.

environ égale au total des aides officielles sur la même durée. Une des conséquences est la perte de dizaines (voire de centaines) de milliards de dollars pour les recettes publiques des pays africains ; sommes qui pourraient contribuer à réduire significativement la pauvreté, à financer des services sociaux...

On distingue 3 catégories de flux financiers illicites, les flux:

- liés à la corruption (3% du total)
- liés au crime organisé (30-35% du total)
- liés à l'activité des transnationales (60 à 65% du total, dont on estime qu'une large part est due à des manipulations de prix de transfert)

Manipulation des prix de transfert

Le mispricing, misinvoicing ou encore **manipulation des prix de transfert** consiste pour une société transnationale

(STN) à échanger des biens ou des services entre ses différentes filiales mais à des prix déconnectés de la réalité – en surévaluant ou en sous-évaluant le prix des marchandises. Quelques exemples issus des bases de données du commerce américain suffisent pour comprendre le mécanisme. Dans une étude américaine, les auteurs ont relevé quelques centaines d'anomalies, comme par exemple des rasoirs importés du Royaume-Uni à 113\$ pièce, des sièges de voiture exportés en Belgique à 1,66 dollar l'unité, ou encore des missiles et lances-rockets exportés vers Israël pour 52\$ l'unité.⁴

Manipuler le prix de transfert?

On fixe le prix d'un rasoir à 113\$ pièce
ou d'un lance-rocket à 52\$ l'unité!

L'objectif étant de rapatrier les profits dans des zones où la fiscalité est plus attractive, quitte à enregistrer des pertes dans les pays où les impôts sont les plus élevés. Il s'agit donc ici de pratiques d'évasion fiscale. Les STN font en sorte d'être imposées dans des paradis fiscaux, comme Jersey ou la Suisse par exemple, qui accueillent une part importante des profits des grandes compagnies dans le monde.

Les manipulations de prix liées à des échanges de services sont particulièrement compliquées à déceler, ceux-ci pouvant concerner des services d'audit, de conseil, ou encore de marketing diffici-

Lac Kivu

lement chiffrables donc facilement manipulables. De plus, les activités de services se développant rapidement en Afrique (call-centers, services délocalisés dans technologie de l'information...), les opportunités de manipuler des prix de transfert augmentent en parallèle. Selon Raymond Baker, 60 % des transactions commerciales en Afrique verraient leur prix falsifié de plus de 11 % en moyenne.⁵

Quel rôle des banques dans ces pratiques?

Le premier rôle des banques dans ces pratiques est un **rôle d'intermédiaire**. Que ce soit de manière volontaire ou involontaire, les banques participent à la sortie des capitaux. Si on peut penser que sans banques le commerce ne pourrait être financé, on peut aussi se dire que les capitaux ne pourraient fuir le continent aussi facilement sans le concours de ces mêmes banques. Nous verrons un peu plus loin quelles sont leurs "obligations" en matière de transparence et de détection des transferts illicites. Ensuite, les banques apparaissent à deux niveaux dans ce mécanisme. Tout d'abord, elles prennent des **commissions sur les opérations de transfert** de fonds transfrontaliers entre les filiales des transnationales. Avec pour point de départ les chiffres du GFI entre 2002 et 2006, et en prenant pour base une commission raisonnable de 1% par transaction, on peut au minimum évaluer à plusieurs milliards par an le profit engrangé par le système bancaire, et ce seulement pour les transactions liées à des échanges de marchandises impliquant les pays en développement! (cela ne tient pas compte des commissions pour les échanges de services, et pour les transactions réalisées hors des PED...). Sur ce point, les banques se défendent en arguant qu'elles ne peuvent contrôler et vérifier toutes les transactions commerciales et donc difficilement repérer les pratiques de manipulation de prix de transfert. Elles tirent cependant un profit non négligeable de ce mécanisme.

La deuxième activité des banques en rapport avec ces fuites de capitaux est liée aux **services d'optimisation fiscale** proposés à des particuliers, mais aussi à des entreprises. La banque aura ici un rôle de conseil en matière de fiscalité, et aussi pour des montages financiers permettant la création de sociétés offshore notamment. Ce sont des sociétés basées dans

des pays étrangers, principalement des paradis fiscaux, sans domiciliation ni commerce sur place. Ces services sont également une source de revenus. Dans ce cas, il sera par contre plus difficile pour les banques de clamer leur non-implication dans les pratiques d'évasion fiscale.

Obligations comptables et contrôle de provenance

Les règles comptables

En ce qui concerne la comptabilité, les banques suivent les règles et normes internationales de l'International accounting standard (IAS). Cependant, malgré ces standards, l'information concernant l'activité des filiales et les résultats pays par pays restent très opaques. En effet, on ne peut souvent pas déterminer d'où proviennent exactement les profits engendrés.

En guise d'exemple, le Crédit Suisse, dans son rapport annuel 2011, divise ses activités en 4 zones géographiques : Suisse, Amériques, Asie-Pacifique, Europe- Moyen-Orient- Afrique (EMA). On apprend que 26 % des revenus nets du groupe proviennent de la zone EMA. Par contre, cela n'offre pas la possibilité de connaître le résultat des activités du groupe pour le seul continent africain, ou pour un pays en particulier. Les résultats consolidés sont également présentés de manière agrégée. On ne peut donc pas savoir précisément quelle filiale a réalisé quel profit, avec qui, ni sur quel type d'opération.

Il faut rappeler que ces pratiques sont tout à fait légales car elles respectent les standards internationaux en matière de comptabilité.

La bonne diligence bancaire

Plusieurs textes de loi ont été adoptés au niveau national et au niveau européen en ce qui concerne la transparence de l'information et le rôle des banques pour lutter contre la corruption et le blanchiment. Ces textes prévoient principalement que les banques doivent identifier les bénéficiaires finaux et signaler les transactions suspectes par un rapport de suspicion devant être remis aux autorités (quand il s'agit par exemple d'opérations impliquant un trust, une société offshore ou des montants élevés). Au niveau international, le Wolfsberg Group, mis en place à l'initiative de Global Trans-

parency (une organisation de la société civile) et des principales banques internationales (dont entre autres, le Crédit Suisse, Goldman Sachs, JP Morgan, Barclays...) a également mis en place un code de bonnes pratiques qui reprend dans l'ensemble les règles précédemment citées. Mais la régulation dans le domaine demeure très fragmentée. Toutes ces règles ne définissent pas clairement quelles informations doivent réellement être fournies par les banques et ne sont pas toujours contraignantes. L'accent est principalement mis sur le crime organisé et le blanchiment d'argent alors que les activités des multinationales ne paraissent pas constituer une priorité. De plus, les banques ne semblent pas mettre en œuvre tout ce qui est en leur pouvoir afin de proposer la transparence et se contentent du minimum pour être en accord avec la loi.

Opacité ...

En résumé, plusieurs facteurs font que la détection des capitaux en fuite est très difficile à mesurer et à combattre, et ce en Afrique plus qu'ailleurs.

Tout d'abord, les **outils statistiques**: la comptabilité nationale est beaucoup moins développée en Afrique qu'ailleurs, l'informel représente une part importante de l'économie et les services fiscaux des États africains ne disposent souvent pas des moyens nécessaires pour faire face à ce genre de problèmes (détecter les pratiques de mispricing et collecter l'impôt). Les prélèvements fiscaux en Afrique représentent 17% du PIB contre 20-25% en Amérique latine et 40 à 50% pour les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE - il s'agit pour l'essentiel de ce que l'on nomme les pays riches).

Au niveau des institutions internationales, le suivi de ces mouvements de capitaux illicites n'est pas aisé non plus. Pour faire ses **estimations**, Global Financial Integrity se base sur les données de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). C'est en comparant les exportations et importations, et les entrées et sorties de capitaux dans différents pays que l'on se rend compte de différences, et qu'on peut donc estimer le montant des fuites. Mais cela ne renseigne pas sur la provenance exacte des fonds, seulement sur les ordres de grandeur, et on ne

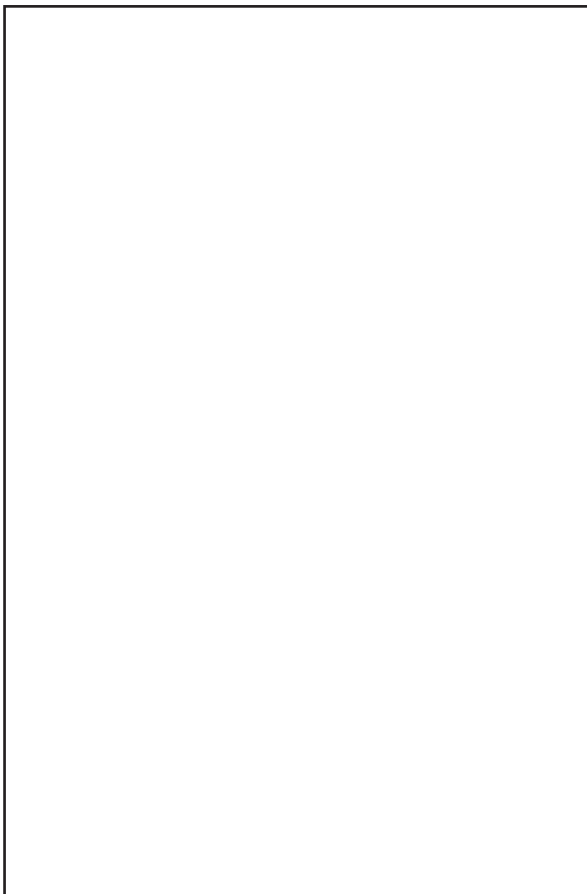
dispose par ailleurs que de très peu de données sur les activités de services.

Ensuite, un des points clés est le **manque de coopération internationale et de volonté politique** sur ce genre de sujet. Comme nous l'avons vu, des textes existent pour encadrer les pratiques des banques mais ne sont pas suffisamment contraignants ou ne sont que de simples recommandations. Un reporting pays par pays (une revendication portée par nombre d'ONG et de mouvements de la société civile) permettrait de savoir plus précisément quelles opérations sont réalisées et à quel endroit. Ce reporting pays par pays devrait être mis en place pour les banques mais aussi et surtout pour les transnationales.

Par ailleurs, il est également intéressant de rappeler quelques paradoxes. Les États (le groupe des G20, entre autres) font des déclarations d'intention qui visent souvent à pointer du doigt les paradis fiscaux. Mais ceux-ci sont fréquemment sous la coupe de mêmes États qui prônent la transparence, comme par exemple les îles anglo-normandes pour la Grande-Bretagne ou le Delaware pour les États-Unis. En plus, les États mettent rarement l'accent sur les activités des banques et des grandes firmes.

Enfin, une autre grande difficulté est **l'opacité et la difficulté d'accès à l'information**. Le fait est qu'une bonne partie des transactions réalisées par les sociétés transnationales transite par des paradis fiscaux ou des zones pratiquant le secret bancaire. Il n'est donc tout simplement pas toujours possible, dans l'état actuel des choses, de savoir qui sont les réels bénéficiaires, et à quelles opérations les mouvements de fonds sont adossés. Un autre élé-

ment à souligner est que bon nombre de filiales de banques se trouvent dans des paradis fiscaux ou des zones pratiquant le secret bancaire. Plusieurs milliers de filiales de banques occidentales sont en effet basées – mais est-ce un hasard? – dans des paradis fiscaux sur tous les continents.



Colline Mwenga

Cette opacité n'est pas seulement le fait des banques ; les transnationales utilisent les mêmes pratiques, faisant en sorte de présenter des résultats agrégés, ne permettant pas de déterminer où les profits ont réellement été réalisés et où les impôts ont été payés.

Notes

1. *Illicit financial flows from developing countries 2000-2009*, Global Financial Integrity (GFI), janvier 2011. Consulté le 26/10/2012 à cet url: http://www.gfintegrity.org/storage/gfip/documents/reports/IFF2010/gfi_iff_update_report-web.pdf
2. *Illicit financial flows from Africa: hidden resources for development*, Global Financial Integrity (GFI), mars 2010. Consulté le 26/10/2012 à cet url: http://www.gfintegrity.org/storage/gfip/documents/reports/gfi_africareport_web.pdf
3. Ndikumana L. & Boyce JK., *Capital Flight from Sub-Saharan African*

Countries: Updated Estimates, 1970 – 2010. Political Economy Research Institute University of Massachusetts, Amherst. October 2012. Disponible à cet url: http://www.peri.umass.edu/fileadmin/pdf/ADP/SSAfrica_capitalflight_Oct23_2012.pdf

4. Pak SJ & Zdanowicz JS, *US trade with the world. An estimate of 2001 lost U.S. federal income due tax revenues due to over-invoiced imports and under-invoiced exports*, octobre 2002. Consulté le 26/10/2012 à cet url: http://www.oss.net/dynamaster/file_archive/040318/50b167ce2bb58f256cf8c2225aa4da82/OSS2003-01-09.pdf

5. Baker Raymond. *Le talon d'Achille du capitalisme*. 2005, pp. 170-171 (de la version anglaise), cité dans *La transparence financière pays par pays des entreprises multinationales : ou comment s'assurer que les entreprises contribuent au développement*, Eurodad, novembre 2011, consulté le 26/10/2012 à cet url: http://eurodad.org/wp-content/uploads/2011/11/CBC-report_french-21.pdf

6. *Autres références : Les chiffres de la dette 2012*, Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde (CADTM) ; *Annual report*, Credit Suisse, 2011 ; *Undue diligence: How banks do business with corrupt regimes*, Global Witness, mars 2009, disponible le 26/10/2012 à cet url: http://www.global-witness.org/sites/default/files/pdfs/undue_diligence_lowres_0.pdf

De la Distraction Sociale des Entreprises

Raf Custers, Gresea

Et si la RSE n'était qu'un autre outil de marketing? Donc, un outil en plus pour 'concourir au développement des ventes' (la définition du Petit Larousse Illustré de 1996). Jusqu'à présent, on nous présente la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) différemment. Elle serait une invention des entreprises et bénéfique pour leurs voisins citoyens. Les sociétés transnationales (STN) ont compris qu'elles devaient se convertir en bénévoles de communautés. Après les heures, bien entendu, et à condition qu'elles puissent dégager un supplément de bénéfices. Avec ce petit rien, elles construisent des ponts et des écoles et sponsorisent quelques événements locaux. Nerfs calmés.

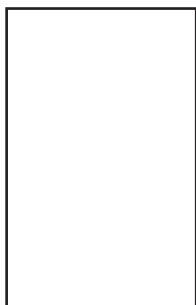
Mais voilà que le vicomte Etienne Davignon jette une nouvelle lumière sur la RSE. Le 17 octobre 2012, lors des Journées européennes de développement, il a présidé une session sur les modèles d'entreprise inclusifs. Le cas de Danone au Bangladesh illustre ce dont il parlait. Danone va trouver des 'collaborateurs' dans les bidonvilles. Ceux-là poussent les produits de la STN auprès de leurs proches. De cette manière Danone obtient l'accès à une nouvelle clientèle qui auparavant était 'hors limites' pour la grosse transnationale. Etienne Davignon conduit le lobby européen de la RSE. Il nous fait croire – c'est son rôle – que la RSE représente un maillon vital dans le 'développement durable.' On comprend qu'elle rend surtout service au développement de Danone et consorts.

La Responsabilité Sociale des Entreprises, on l'a senti dès sa conception, est une invention récalcitrante: elle ne se laisse pas facilement saisir. D'où l'importance d'une publication comme celle de Dinah Rajak. Cet anthropologue de l'université de Sussex décrit comment Anglo American donne corps à la RSE. Rajak a pu observer tous les niveaux. Anglo American, d'origine sud-africaine et une des entreprises minières dominantes, applique la RSE du haut jusqu'en bas. Parce que, justement, écrit Rajak, la RSE est une notion créée par une élite et imposée aux subordonnés. Où cette élite et son invention

trouvent-elles leur légitimité? Ce n'est jamais clair. Mais Anglo American est aussi au centre du 'mouvement RSE' qui promeut ce type de marketing. Parce que, écrit Rajak, le pouvoir n'opère pas uniquement par les affaires dures et concrètes de l'entreprise, mais aussi 'par des moyens flous et parfois très subtiles qui ne sont pas reflétés par les manipulations techniques du reporting et du monitoring.' (p.44).

Par le fait d'influencer, écrit Rajak, ce mouvement a réussi à dévier les regards critiques pour qu'ils s'orientent vers les gouvernements. Une nouvelle coalition en est née: les organisations non gouvernementales, critiques pour les entreprises avant, intègrent maintenant le 'mouvement RSE' en concordance avec les entreprises mais pour mettre en cause les gouvernements. Adversaire éliminé, front renforcé. Anglo est précurseur. Déjà en 1955 ('les déclarations des missions n'existaient pas encore' p.82) son chef suprême, Ernest Oppenheimer, disait: 'notre but est de faire du profit pour nos actionnaires mais sans oublier les communautés dans lesquelles nous travaillons.' A voir les chiffres, c'est une distraction soutenue.

Dinah Rajak, *In Good Company. An anatomy of Corporate Social Responsibility*, Stanford University Press, 2011, 296 pages.



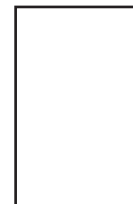
Eric Hobsbawm, "How to Change the World", Abacus, 470 pages, 19,50 euros.

Dernier ouvrage publié de son vivant, cette collection d'essais d'Eric Hobsbawm, dont trois datent de 2011, un an avant sa mort, à 95 ans, mérite de figurer parmi les livres de chevet de "l'honnête homme" de gauche, tant l'érudition encyclopédique et les talents exceptionnels de vulgarisateur de l'historien marxiste britannique sont ici, comme à l'ordinaire, de haut niveau. On peut aussi le voir comme son testament, légué aux générations futures. La figure centrale de son propos est Marx et les marxismes, ce qui ne doit pas surprendre: elle l'était aussi dans le mouvement ouvrier jusqu'à date récente (en Allemagne, jusqu'en 1959, Bad Godesberg). En quelques chapitres, il en éclaire les grands mouvements, de constitution en corpus (1880-1914), d'expansion orthodoxe autour du "Vatican" moscovite (1929-1945), d'épanouissement ou de dégénérescence (un peu les deux) sous la forme des "mille marxismes" (1945-1983) et, enfin, de déclin (1983-2000) – momentanément? C'est ce que Hobsbawm laisse entendre en traçant la dernière ligne du panoramique venant buter sur la crise généralisée que nous connaissons aujourd'hui. "Il est à nouveau temps," dit-il, "de prendre Marx au sérieux." Il n'est pas le seul. Gramsci, auquel Hobsbawm consacre quelques lumineuses pages, aurait sans doute été de son avis. On ne peut qu'en espérer une traduction française. (E.R.)



"Les gauches latino-américaines au pouvoir", Recherches internationales, n°93, janvier-mars 2012, 173 pages, 15 €.

Quel est le visage politico-économique de l'Amérique latine d'aujourd'hui? À cette question généraliste, cet ouvrage propose une réponse pour le moins pertinente basée sur une analyse rigoureuse des faits politiques, économiques et sociaux complétés par des modèles théoriques liés. Le cœur de l'ouvrage réside notamment dans l'étude de trois périodes clefs. Tout d'abord, le lecteur est amené à questionner l'expérience développementaliste de l'Amérique latine dans le courant de la seconde moitié du XXe siècle. Afin de mieux comprendre la conjoncture politique actuelle, l'intéressé est invité à différencier trois concepts théoriques : le vieux développementisme, le libéralisme et le nouveau développementisme. Ensuite, les auteurs réunis ici établissent un premier bilan d'une décennie – voire plus dans le cas du Venezuela – rythmée par les gouvernements "progressistes" en Amérique latine. Pour ce faire, certains mettent l'accent sur les expériences propres à chaque État latino-américain, tandis que d'autres s'intéressent plus spécifiquement à l'articulation des politiques économiques et diplomatiques au travers des nouvelles intégrations régionales. Enfin, le lecteur découvre les perceptions diverses des contributeurs quant au futur politique de l'Amérique latine. Ces projections sont l'atout majeur de cet ouvrage en ce qu'il ne s'attèle pas uniquement à l'histoire proprement dite de l'expérience "progressiste" déjà présentée dans de nombreux écrits dans le milieu académique. (A.V.)



Susan Williams, "Who killed Hammarskjöld? The UN, The Cold War and White Supremacy in Africa", édité par Hurst & Co., 37,5 dollars.

Nécessité fait loi. Nous signalons ce livre dans l'urgence, à partir d'une recension (Simon Kuper dans le Financial Times, 8 décembre), tant il est au cœur de l'actualité et a sa place dans ce dossier. Secrétaire général des Nations unies, le Suédois Dag Hammarskjöld a été assassiné le 18 septembre 1961 en Afrique dans des conditions restées mystérieuses mais, politiquement, limpides: défenseur d'un Congo indépendant sur tout son territoire à un moment où l'Occident – air connu! – appuyait la sécession du Katanga, il gênait tout le monde. L'enquête de Susan Williams souligne le rôle de la Rhodésie et de la CIA (s'ils n'ont pas ordonné l'assassinat, "ils ont au moins payé la balle") mais pas seulement, car le temps, comme rapporte Simon Kuper, a permis de faire la lumière sur des collusions longtemps étouffées: "La Belgique, par exemple, a entre-temps admis avoir joué un rôle dans l'assassinat, en 1961, de Patrice Lumumba, le Premier ministre du Congo." En ira-t-il de même avec Hammarskjöld? Dans son entreprise, Susan Williams a reçu l'appui du juge sud-africain Richard Goldstone et ce dernier, avec d'autres juristes, envisage de recommander aux Nations unies la réouverture de l'enquête. Selon Simon Kuper, voilà qui ne fait guère de doute – et pourrait produire des "découvertes embarrassantes". Pour qui? Ah! pour qui... (E.R.)

Le Big Business en 25 fiches

Petit manuel de l'entreprise transnationale

Sauvetage bancaire, restructuration dans la sidérurgie européenne, hausse des prix des matières premières, la crise actuelle est aussi celle de la grande entreprise capitaliste. Prédatrice pour certains, vecteur de développement économique pour d'autres, cet agent majeur de la scène internationale se dérobe très souvent au regard des citoyens et reste le grand absent du débat politique.

Dans le contexte actuel, il devient néanmoins urgent de comprendre l'entreprise transnationale: pourquoi et comment opère-t-elle; sa structure juridique et décisionnelle; son autonomie par rapport aux législations nationales. En d'autres mots, la place qu'elle occupe dans nos sociétés, devant ou aux côtés d'autres acteurs: pouvoirs publics, organisations syndicales ou citoyennes. Cet ouvrage vise à répondre à ces questions tout au long des 25 fiches qui le composent.

Bruno Bauraind (Dir.), Le Big Business en 25 fiches. Petit manuel de l'entreprise transnationale, Bruxelles, éd. Couleur livres et Gresea, Coll. L'autre économie, 2012, 148 pages (16 euros).

Commande: Gresea, 11 rue Royale, 1000 Bruxelles, (gresea@skynet.be, www.gresea.be).

La Belgique endettée

Mécanismes et conséquences de la dette publique

Collection L'autre économie

La dette publique belge fait beaucoup parler d'elle en ce moment. L'intervention publique de 2008 pour "sauver" les banques en difficulté explique largement l'accroissement de l'endettement public du plat pays. A ce propos, les chiffres prouvent qu'il est impossible, à moyen terme, de compter sur les dividendes que les banques rapportent à l'Etat pour "repayer" la dette de ce dernier. Et c'est ici qu'intervient l'austérité.

D'après un économiste employé par la filiale belge d'une grande banque étrangère, les choses sont claires :Avoir laissé filer les déficits et la dette était nécessaire pour éviter une dépression. Mais il est clair que maintenant, un peu plus de rigueur est indispensable, ne serait-ce que pour reconstituer les marges de manœuvre qui nous ont permis de passer au travers de la crise en évitant la débâcle de 1929. Traduction : en cas de problèmes futurs, l'Etat doit, en priorité, continuer à fournir des liquidités aux banques. En attendant, le citoyen est prié de se serrer la ceinture.

Ce livre montre le caractère absurde de cette situation en critiquant le problème à sa source, à savoir la libéralisation du secteur financier qui a pris en otage les Etats. Y compris la Belgique...

Xavier Dupret, chercheur au Gresea (Groupe de Recherche pour une Stratégie économique alternative).Auteur de "Krach mondial" (2009) et coauteur de "Capital contre travail" (2007) aux éditions Couleur livres. ISBN 978-2-87003-593 / février 2012 144 pages / format 14*21 cm / 14 euros